



**Guide
d'accompagnement
pédagogique**



Baccalauréat Professionnel
**Hygiène
Propreté
Stérilisation**



Enseignements
généraux



Enseignements
professionnels



Périodes de Formation en
Milieu Professionnel

Mise en œuvre du référentiel défini par l'arrêté du 13 décembre 2024
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050870574>

Table des matières

INTRODUCTION	4
1. LES FINALITES DE LA FORMATION	4
2. LE CADRE GÉNÉRAL DE LA FORMATION	5
2.1 Place du Bac pro HPS dans un parcours de formation	5
2.2 Organisation de la formation.....	5
3. LES CONTENUS DE LA FORMATION	6
3.1 Le référentiel de certification	6
3.2 Le référentiel d'activités professionnelles.....	6
3.3 Le référentiel de compétences	8
3.3.1 Les finalités du bloc de compétences 1	8
3.3.2 Les finalités du bloc de compétences 2	8
3.3.3 Articulation des blocs de compétences.....	8
3.3.4 Les savoirs associés par bloc de compétences	8
4. STRATÉGIE DE FORMATION	9
4.1 La démarche pédagogique	9
4.1.1 Une approche pédagogique par compétence	9
4.1.2 Le plan prévisionnel de formation dans le cadre de la pédagogie de l’alternance	10
4.1.3 Les contextes professionnels.....	11
4.1.4 Les situations professionnelles d'apprentissage	11
4.2 Exemple de contexte et exploitation pédagogique.....	12
4.3 Formation en milieu professionnel	25
4.3.1 La préparation	25
4.3.2 Le suivi	26
4.3.3 La valorisation pédagogique des PFMP	26
5. RISQUES PROFESSIONNELS ET PRÉVENTION	27
5.1 Les principaux risques dans les secteurs de la propreté et de la stérilisation	27
5.2 Prévention des risques liés à l'utilisation des autoclaves de stérilisation.....	27
5.3 Prévention du risque électrique	28
5.4 Prévention du risque biologique et vaccinations	28
5.5 Prévention des risques liés à l'activité physique	29
5.6 Prévention du risque chimique – Focus Certibiocide	29
5.7 Sauvetage Secourisme du Travail	30
5.8 Synthèse habilitations et certifications	30
6. DES ÉLÉMENTS A INTÉGRER DANS LES APPRENTISSAGES.....	31
6.1 Les compétences psychosociales	31
6.2 Le portfolio	32
6.3 L'apprentissage par simulation.....	33
6.4 L'intelligence artificielle dans le cadre de ses enseignements.....	35
6.4.1 La valeur ajoutée de l'IA dans l'ingénierie de formation.....	35

6.4.2	Rédiger un prompt.....	35
6.4.3	Exemple d'application en bac pro HPS	36
6.5	La transition numérique dans les secteurs de la propreté	39
6.5.1	Exemple : digitaliser un protocole de bionettoyage.....	39
7.	L'ÉVALUATION DES COMPETENCES.....	40
7.1	L'évaluation continuée	40
7.2	L'évaluation certificative	41
8.	SOUTIEN AUX PARCOURS	44
8.1	Favoriser une insertion professionnelle réussie.....	44
8.2	Accompagner à la poursuite d'études.....	44
8.3	Préconisations sur des points clés pour une poursuite d'étude en BTS	45
9.	GUIDE D'ÉQUIPEMENT	46
	GLOSSAIRE	47
	Annexe 1 : outil d'auto-évaluation et de progression dans la gestion des PFMP : fiche Qualéduc.....	52
	Annexe 2 : Les principaux risques professionnels dans les secteurs de la propreté, de l'hygiène et de la stérilisation	53
	Annexe 3 – Suivi des compétences mobilisées dans les différents contextes et situations	56
	Annexe 4 : Suivi du niveau d'acquisition des compétences	57
	Ressources :	58

INTRODUCTION

Le baccalauréat professionnel Hygiène, propreté, stérilisation a été créé par l'arrêté du 17 juillet 2012.

Sa rénovation s'inscrit dans celle plus globale des référentiels de l'ensemble de la filière hygiène propreté afin de :

- mettre en adéquation les référentiels des diplômes de la filière avec les niveaux de qualification et les compétences métiers ;
- adapter ces référentiels aux demandes spécifiques des acteurs de la filière ;
- adapter ces référentiels aux évolutions technologiques et aux transitions écologique et numérique ;
- adapter ces référentiels aux évolutions réglementaires en environnement et en sécurité ;
- améliorer l'attractivité des métiers de la filière pour répondre au besoin d'emplois.

Pour répondre au mieux à ces attentes, le nouveau référentiel du baccalauréat professionnel Hygiène, propreté, stérilisation, la rénovation a pris appui sur des enquêtes et auditions menées auprès des acteurs de terrain, en particulier la Fédération des entreprises de la Propreté, d'hygiène et des services associés (FEP), la Société Française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) et la Société Française des sciences de la stérilisation (SF2S).

La réécriture de ce référentiel en blocs de compétences répond à la nécessité identifiée de :

- maintenir une expertise technique dans l'ensemble des secteurs de la propreté et de la stérilisation des dispositifs médicaux ;
- renforcer les compétences psychosociales du public formé pour favoriser l'adaptabilité aux exigences des différents environnements, par une posture adaptée et une communication efficace ;
- renforcer la capacité à analyser, à coordonner ses activités et celles d'une équipe œuvrante.

La rénovation du référentiel et le plan national de formation ont permis un travail collaboratif fort et des relations privilégiées entre des acteurs des secteurs professionnels. Des partenariats restent à développer dans l'ensemble des académies pour favoriser la visibilité de la formation et l'accueil des apprenants dans les structures et entreprises.

1. LES FINALITES DE LA FORMATION

Le ou la titulaire de la spécialité « Hygiène, propreté, stérilisation » du baccalauréat professionnel exerce ses activités principalement dans les secteurs de :

- la propreté : nettoyage et bionettoyage des équipements, des surfaces et des locaux,
- la stérilisation des instruments chirurgicaux et autres dispositifs médicaux réutilisables.

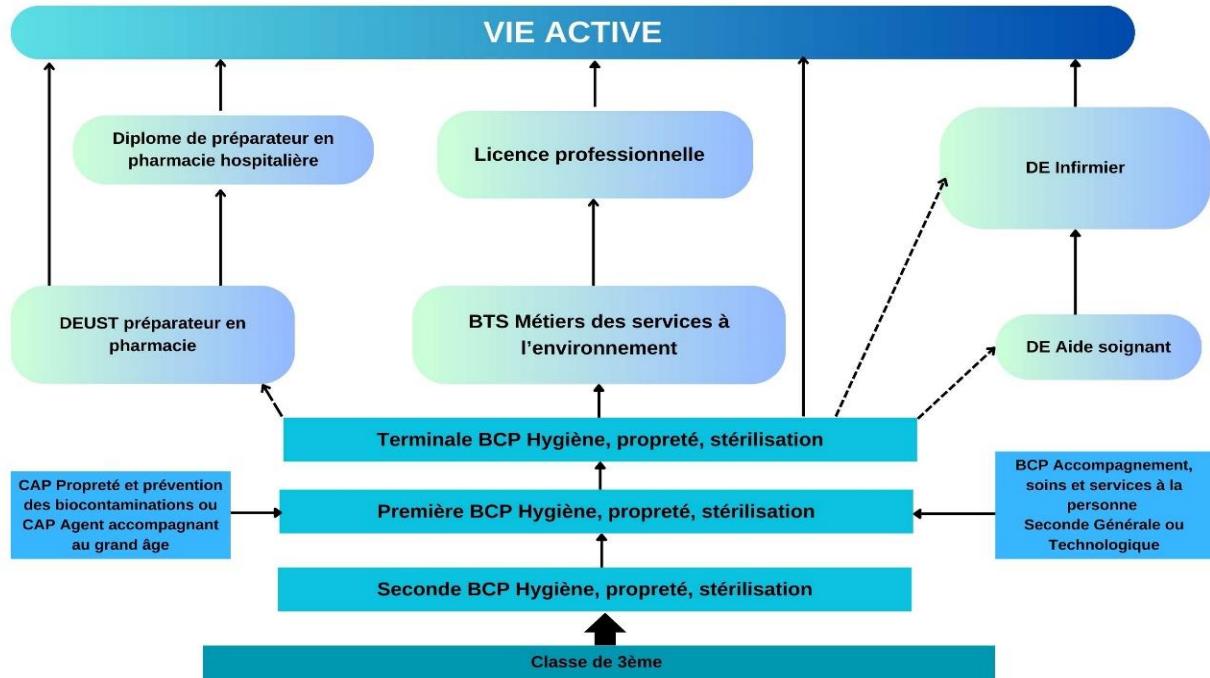
Dans tous les secteurs de la propreté, le ou la titulaire du baccalauréat « Hygiène, propreté, stérilisation » coordonne les activités d'une équipe et anime cette équipe pour contribuer à la qualité des prestations de nettoyage, de remise en état et de bionettoyage.

Dans le secteur de la stérilisation, il ou elle assure les différentes étapes du processus de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser, en établissement de santé ou en industrie, dans le respect du système de management de la qualité en vigueur.

Propreté	Hygiène	Stérilisation
<ul style="list-style-type: none">• Locaux hors zones à risques: commerciaux, collectifs, administratifs, industriels• Secteurs à contraintes spécifiques <p>• Chef d'équipe œuvrant</p>	<ul style="list-style-type: none">• Établissements de santé• Secteurs à contraintes spécifiques <p>• Chef d'équipe œuvrant</p> <p>• Coordonnateur d'une équipe d'agents de service hospitalier</p> <p>• Superviseur d'une prestation de bionettoyage</p>	<ul style="list-style-type: none">• Services de stérilisation dans les établissements de santé• Entreprises de stérilisation <p>• Agent de stérilisation</p>

2. LE CADRE GÉNÉRAL DE LA FORMATION

2.1 Place du Bac pro HPS dans un parcours de formation



2.2 Organisation de la formation

La grille horaire est fixée par l'arrêté du 22 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel.

	Seconde prof	Première prof	Terminale prof	Total sur 3 ans
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	450	420	319	1 189
Enseignement professionnel	360	294	231	885
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	15	14	/	29
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	15	14	/	29
Réalisation d'un projet	-	42	22	64
Prévention-santé-environnement	30	28	33	91
Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	33	91
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	390	350	330	1 070
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (b)	120	98	99	317
Mathématiques (b)	60	56	55	171
Langue vivante A	60	56	55	171
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	42	33	120
Arts appliqués et culture artistique	30	28	22	80
Education physique et sportive	75	70	66	211
SOUTIEN AU PARCOURS	30	28	33	91
TOTAL DES HEURES	870	798	682	2 350
PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE POUR L'EXAMEN	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	6 semaines	16 à 20 semaines
PARCOURS DIFFÉRENCIÉS : - Préparation à l'insertion professionnelle - Préparation à la poursuite d'études			- Préparation à l'insertion professionnelle : 6 semaines de période de formation en milieu professionnel complémentaire - Préparation à la poursuite d'études : 6 semaines (30 heures par semaine)	6 semaines

(*) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (2 350h).

a) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

b) Les heures de français et de mathématiques en seconde et en première professionnelle font l'objet de groupes à effectifs réduits s'appuyant sur les besoins des élèves pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux, sur la base de l'article 6 et de l'annexe 2 du présent arrêté.

Volume horaire de référence correspondant à une durée de 80 semaines d'enseignement, 20 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen.

L'organisation pédagogique prend en compte les périodes de formation en milieu professionnel pour une formation reposant sur le principe de l'alternance collaborative avec les entreprises et les établissements de formation.

Un plan prévisionnel de formation (ou plan pédagogique prévisionnel de formation), construit en équipe pédagogique, formalise cette organisation (voir chapitre 4.1- Le plan prévisionnel de formation dans le cadre de la pédagogie de l'alternance).

Les situations professionnelles apprenantes proposées doivent permettre de développer les compétences du bloc 1 et du bloc 2. Aussi il n'apparaît pas judicieux de préconiser un horaire dédié d'enseignement par bloc de compétences.

3. LES CONTENUS DE LA FORMATION

3.1 Le référentiel de certification

Le référentiel de certification est composé :

- du référentiel des activités professionnelles,
- du référentiel de compétences,
- du référentiel d'évaluation ,
- des modalités d'organisation des PFMP.

Une présentation synthétique du référentiel du diplôme permet de mettre en évidence la cohérence entre les pôles d'activités professionnelles, les compétences à maîtriser pour les mettre en œuvre et les unités certificatives évaluant le niveau de maîtrise de ces compétences.

Activités	Blocs de compétences	Unités
<p>Pôle 1 – Conduite d'activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation</p> <ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre d'activités de nettoyage et de remise en état des surfaces- Mise en œuvre d'activités de bionettoyage des surfaces- Coordination d'activités de nettoyage, de bionettoyage et de remise en état des surfaces- Réalisation des étapes de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser	<p>Bloc n° 1 – Conduite des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre des activités de nettoyage et de remise en état des surfaces- Mettre en œuvre des activités de bionettoyage des surfaces- Coordonner des activités de nettoyage, de bionettoyage et de remise en état des surfaces- Mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser, en assurant la traçabilité	<p>Unité U 31</p> <p>Conduite des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation</p>
<p>Pôle 2 – Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none">- Contribution à la démarche de prévention des risques professionnels propres au secteur d'activité- Contrôle de ses activités et de celles d'une équipe dans le cadre de la démarche qualité- Participation au développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe- Communication en situation professionnelle- Animation d'une équipe de nettoyage et de bionettoyage	<p>Bloc n° 2 – Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none">- Contribuer à la démarche de prévention des risques professionnels- Contrôler ses activités et celles d'une équipe dans le cadre de la démarche qualité- Participer, dans la limite de son niveau de responsabilité, au développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe- Communiquer en situation professionnelle- Animer une équipe de nettoyage et de bionettoyage	<p>Unité U 2</p> <p>Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux</p>

3.2 Le référentiel d'activités professionnelles

Le référentiel d'activités professionnelles décrit le champ d'activités ainsi que les activités et les tâches professionnelles réalisés par le titulaire du baccalauréat professionnel Hygiène, propreté, stérilisation. Chaque activité est détaillée en tâches pour lesquelles sont précisés les conditions de réalisation ainsi que les résultats attendus.

Le référentiel d'activités professionnelles permet de préciser les limites d'actions du titulaire du diplôme ainsi que son niveau de responsabilité afin que celles-ci soient en cohérence avec le niveau de certification et les attendus des secteurs professionnels.

Les activités professionnelles du titulaire du baccalauréat professionnel Hygiène, propreté, stérilisation sont réparties en deux pôles :

- **le pôle 1** regroupe des activités et des tâches de **réalisation**. Le professionnel, qu'il soit chef d'équipe œuvrant dans le secteur de la propreté, coordonnateur d'une équipe de bionettoyage ou agent de stérilisation réalise des activités techniques dans les secteurs dans lesquels il intervient. De plus, dans le secteur de la propreté, il coordonne techniquement des activités de nettoyage, de bionettoyage et de remise en état des surfaces.

Il est attendu que des techniques de nettoyage, de remise en état, de bionettoyage, et de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser soient mobilisées au plus près de la réalité des secteurs professionnels, en considérant les évolutions technologiques.

Exemples de techniques à mettre en œuvre :

- Nettoyage des surfaces
 - Dépoussiérage manuel, mécanisé ou robotisé
 - Lavage manuel, mécanisé ou robotisé avec et sans chimie
 - Vitrerie
 - Lustrage
 - Spray méthode
 - Haute pression
- Remise en état des surfaces : décapage, récurage, protection
 - Décapage mécanisé avec et sans chimie
 - Shampooing et injection-extraction sur les revêtements textiles
 - Protection des surfaces (mise en cire)
- Nettoyage et désinfection des surfaces
 - Bionettoyage manuel : préimprégnation
 - Bionettoyage mécanisé
 - Bionettoyage sans chimie
- Retraitement des dispositifs médicaux à stériliser
 - Techniques en zone de lavage : prélavage, lavage manuel et mécanisé
 - Techniques en zone de conditionnement : déchargement des laveurs, recompositions, conditionnement et chargement du stérilisateur
 - Opérations en zone de déchargement des stérilisateurs et en zone de stockage

- **le pôle 2** regroupe des activités de **communication, de contrôle et d'animation d'équipe**. Le professionnel réalise des activités d'analyse et de résolution de problème. Il s'inscrit, à son niveau de responsabilité, dans la démarche qualité de l'entreprise.

La répartition des activités professionnelles en deux pôles n'implique pas, au demeurant, que le professionnel mène les activités du pôle 1 sans aucune relation avec celles du pôle 2. Ainsi, et pour exemple, la mise en œuvre d'activités de bionettoyage des surfaces et le contrôle de ces mêmes activités sont indissociables. Elles sont réalisées concomitamment.

Le référentiel décrit les tâches découlant de la mise en œuvre des activités. Il précise les conditions de réalisation et les résultats attendus pour chaque pôle d'activités.

3.3 Le référentiel de compétences

Le titulaire du diplôme maîtrise les compétences nécessaires à l'exécution des activités et des tâches, dans des conditions de réalisation normales, ce afin d'atteindre les résultats ciblés.

Le référentiel de compétences du baccalauréat professionnel Hygiène, propreté, stérilisation organise les compétences professionnelles mobilisées dans l'exécution des activités détaillées dans le référentiel d'activités professionnelles et regroupées en deux blocs.

La notion de bloc de compétences est précisée dans l'art. L. 6113-1 du code du travail comme étant des « ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées. »

3.3.1 Les finalités du bloc de compétences 1

Le bloc de compétences 1 a pour objectif de développer les compétences de réalisation. En effet, qu'il s'agisse de mettre en œuvre des activités, ou de coordonner des activités, le titulaire du baccalauréat professionnel Hygiène Propreté Stérilisation doit être capable de faire et de faire faire.

Dans le secteur de la stérilisation des dispositifs médicaux, il doit être capable de mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux. Il est agent de stérilisation.

Positionné en qualité de chef d'équipe œuvrant dans le secteur de la propreté, il doit être capable de réaliser ou de faire réaliser les activités de nettoyage, de remise en état et de bionettoyage. Ainsi, en fonction de la taille de la structure dans laquelle il travaille, et de l'équipe qu'il aura à coordonner, le chef d'équipe œuvrant doit être capable de remplacer un agent absent ou de compléter l'équipe si besoin. Il est donc à la pleine maîtrise des techniques.

De plus, il est entendu dans « coordonner des activités de nettoyage, de bionettoyage et de remise en état des surfaces » que le chef d'équipe œuvrant mobilise des compétences organisationnelles. Il doit être capable d'organiser et de superviser le travail de l'équipe en fonction du contexte, des compétences de chacun, des ressources disponibles et de réagir au besoin.

3.3.2 Les finalités du bloc de compétences 2

Le bloc de compétences 2 a pour objectif de développer des compétences utiles dans les activités de coordination d'équipe, notamment des compétences psychosociales.

En effet, même si le titulaire du baccalauréat professionnelle Hygiène, propreté, stérilisation n'exerce pas de fonction managériale il doit mobiliser des compétences relationnelles et de communication utiles à la fonction de coordination et d'animation d'équipe. De plus, contribuant à la démarche de prévention des risques professionnels et à la démarche qualité par le contrôle des activités, il doit mobiliser des compétences complémentaires aux compétences techniques, notamment des compétences d'analyse.

3.3.3 Articulation des blocs de compétences

Les compétences du bloc 1 et celles du bloc 2 sont mobilisées concomitamment, dans l'exercice autonome des activités. Ainsi les situations apprenantes proposées dans le cadre de la formation permettront de développer des compétences de chaque bloc. Les enseignements ne pourront donc être organisés en bloc 1 et bloc 2 mais feront apparaître l'intitulé « enseignements professionnels » au sein desquels, et à partir de contextes et de situations professionnelles, les apprenants développeront progressivement des compétences, en complémentarité avec celles développées lors de périodes de formations en milieux professionnels.

3.3.4 Les savoirs associés par bloc de compétences

La maîtrise de la compétence professionnelle entend la maîtrise de la compétence technique complétée par la maîtrise des savoirs qui y sont associés. Ainsi pour chaque bloc de compétences sont précisés les savoirs associés comme présenté dans l'exemple ci-dessous :

BLOC 1 Conduite des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation			
Compétence		Savoir associé	
C1.4	Indicateur d'évaluation	S1.1 Technologie appliquée S1.1.3 - Technologie appliquée au secteur de la stérilisation	Limites de savoirs
Mettre en œuvre des opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser en assurant la traçabilité	Maitrise des techniques en zone de lavage	<p>➤ Dispositifs médicaux réutilisables et à usage unique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Caractéristiques ▪ Classification ▪ Identification et rôles ▪ Compositions de dispositifs médicaux ▪ Modes de traitement

Dans cet exemple, les savoirs à maîtriser sont relatifs aux compétences du bloc 1 et viennent éclairer la compétence C1.4 : Mettre en œuvre des opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser en assurant la traçabilité.

L'apprenant doit être capable de mobiliser des connaissances relatives aux caractéristiques, à la classification, à l'identification des dispositifs médicaux réutilisables et à usage unique pour mettre en œuvre des opérations adaptées de retraitement de ces dispositifs et conformément aux indicateurs d'évaluation mentionnés.

Chacun des blocs de compétences est associé à des savoirs spécifiques. Cette structure permet une approche intégrée de l'apprentissage, où les connaissances théoriques sont directement liées aux compétences pratiques. La situation d'apprentissage permettra de mobiliser savoir-faire et savoirs nécessaires pour répondre à la situation.

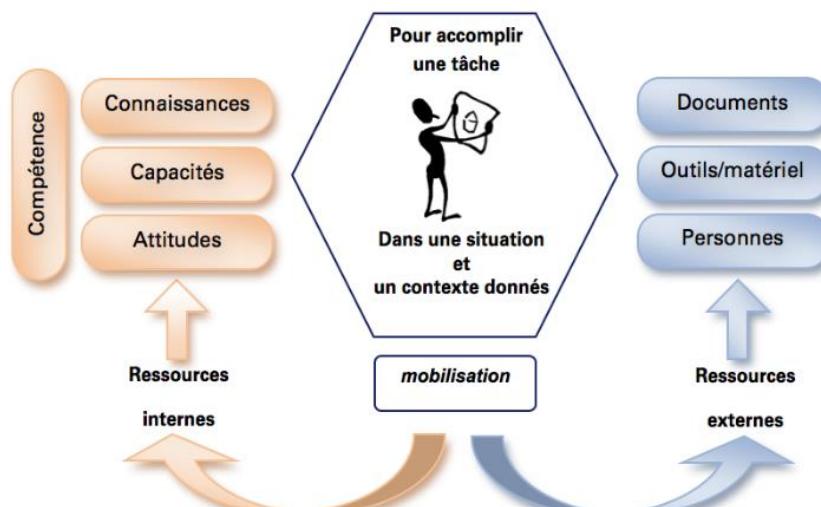
4. STRATÉGIE DE FORMATION

4.1 La démarche pédagogique

4.1.1 Une approche pédagogique par compétence

Une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources mises à disposition...).

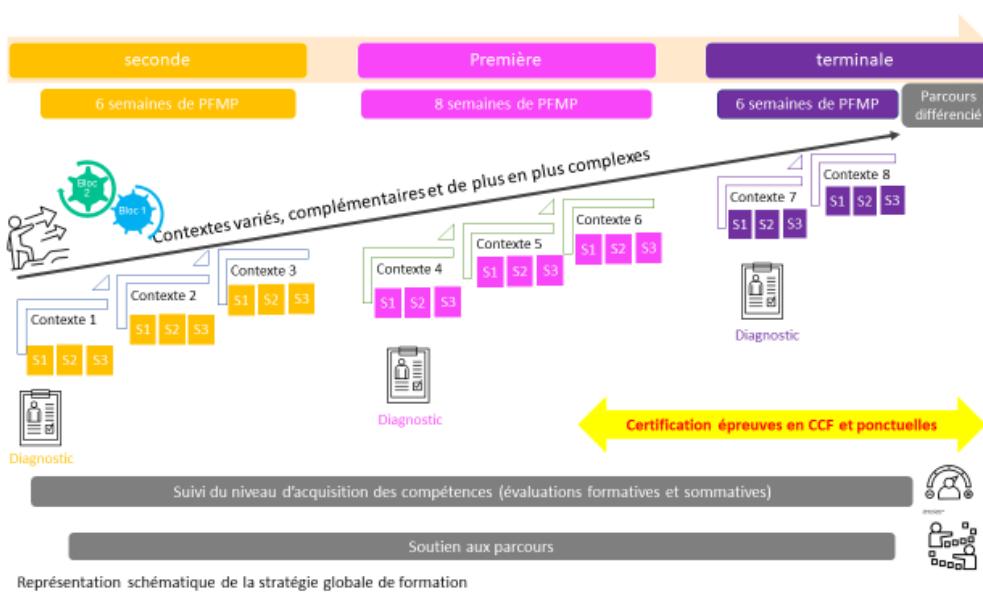
Définition du glossaire RNCP



4.1.2 Le plan prévisionnel de formation dans le cadre de la pédagogie de l’alternance

Le développement de l’ensemble des compétences professionnelles et psychosociales définies dans le référentiel et attendues en fin de formation fait l’objet d’une architecture et d’une planification sur 3 ans assurant une continuité pédagogique inscrite dans le projet pédagogique de formation. Celui-ci intègre l’ensemble des disciplines (à la fois générales et professionnelles) et les nouvelles dynamiques pédagogiques de la voie professionnelle comme la co-intervention, le projet, les temps dédiés à l’accompagnement de l’élève, le soutien au parcours jusqu’au parcours différencié en classe de terminale.

En fonction des compétences visées et des finalités établies, une approche référentiel / programmes (Prévention, Santé, Environnement, disciplines de l’enseignement général) favorisera une réelle complémentarité interdisciplinaire.



Cette démarche s’appuie sur des contextes professionnels déclinés en plusieurs situations professionnelles. Elle permet ainsi un ancrage professionnel, porteur de sens et facteur d’implication de l’élève tout en visant son autonomie et en développant sa posture professionnelle.

Au fur et à mesure de l’avancée dans la

formation, les contextes professionnels doivent se complexifier et varier, pour placer l’élève dans les différents secteurs professionnels en lien avec le diplôme.

La situation de travail précise explicitement la ou les tâche(s) à effectuer par l’élève : il analyse la situation et effectue, en conséquence, la tâche demandée, notamment en début de formation.

L’organisation pédagogique doit prendre en compte l’alternance entre l’établissement scolaire et le milieu professionnel lors des périodes de formation en milieu professionnel, pour proposer une formation complète et cohérente aux élèves de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Un dialogue avec l’entreprise ou la structure d’accueil en PFMP contribuera à faire du projet pédagogique de formation un outil dynamique, à ajuster en fonction des besoins et des parcours des élèves vers l’insertion professionnelle ou la poursuite d’études (voir PFMP et annexe pédagogique).

Les deux blocs de compétences du référentiel sont indissociables et les situations d’apprentissage contextualisées devront mobiliser des compétences de chacun des deux blocs qui ne seront pas différenciés dans les emplois du temps des élèves.

L’acquisition des compétences doit être progressive et s’inscrit dans une démarche spirale tout au long du parcours de l’élève.

Dans les situations d’apprentissage, les savoir associés sont enseignés par l’enseignant de biotechnologies santé environnement en charge de la technique professionnelle.

Il convient pour l’équipe de prendre en compte l’hétérogénéité des élèves et de mettre en place un suivi individuel et collectif de l’acquisition des compétences où l’élève sera impliqué pour déterminer le niveau d’acquisition tout au long du parcours.

Il est à noter une constante évolution des techniques professionnelles mobilisant parfois de nouvelles compétences y compris chez les enseignants : une immersion en milieu professionnel peut permettre aux enseignants l’actualisation des connaissances et savoir-faire.

4.1.3 Les contextes professionnels

Un contexte professionnel décrit les conditions dans lesquelles l'élève est placé. Il s'accompagne d'un dossier technique présentant un environnement professionnel le plus proche possible de la réalité ; il englobe un ensemble d'informations notamment sur :

- l'entreprise ou la structure : taille, activités...
- les caractéristiques du personnel : titres, fonction, compétences, besoins particuliers...
- les caractéristiques des lieux : plan des locaux, types de revêtements ...
- les contraintes : horaires, co-activité, accessibilité ...
- des documents professionnels : planning, organigramme, livret d'accueil, fiches de poste, extrait du cahier des charges, procédures, fiches de contrôle...

Les contextes doivent être variés afin :

- de concerner les différents secteurs professionnels,
- de positionner l'élève dans différents types de structures et entreprises,
- de développer toutes les compétences ciblées dans le référentiel,
- de développer l'esprit d'analyse des élèves.

L'exploitation de documents professionnels (autorisés par l'entreprise), ou issus de PFMP renforce la cohérence et le lien avec les secteurs professionnels.

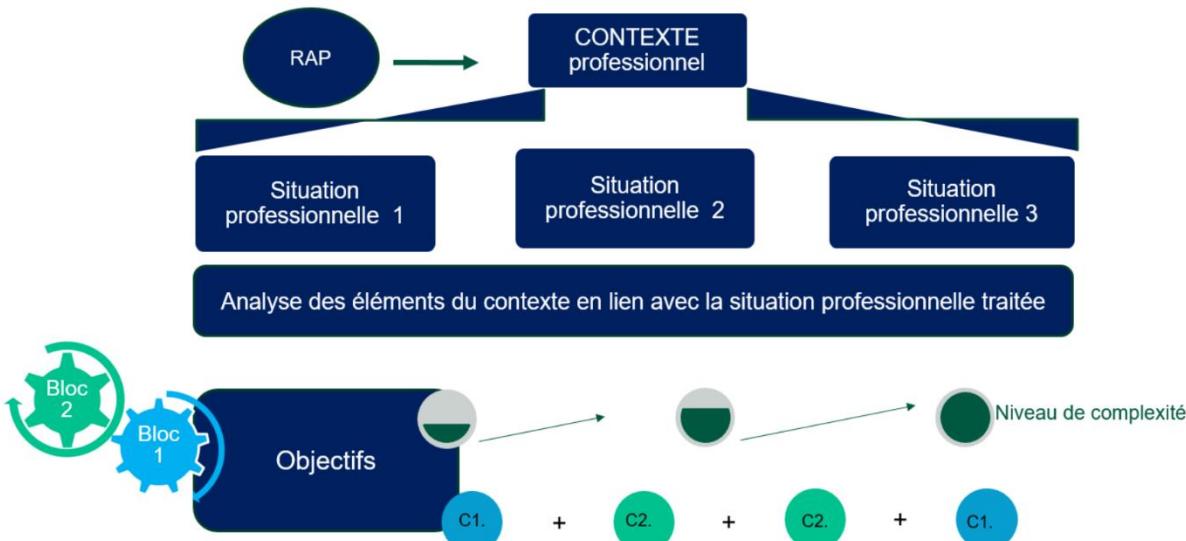
4.1.4 Les situations professionnelles d'apprentissage

Une situation professionnelle fournit des informations qui doivent permettre la réalisation de tâches ou d'activités du référentiel. Elle correspond à la demande faite et mentionne ce qui est à réaliser ainsi que les conditions de travail. Elle prend appui sur le référentiel des activités.

L'élève analyse la situation avant de réaliser les activités.

La réalisation des tâches attendues dans la situation professionnelle d'apprentissage mobilise des savoir-faire, des connaissances (savoir associés) et permet le développement d'aptitudes et d'attitudes pour acquérir les compétences visées. Au cours de la formation, la situation professionnelle d'apprentissage peut se complexifier pour permettre une analyse plus poussée et une mobilisation des compétences proche des attendus de fin de formation.

Les deux blocs de compétences sont complémentaires, et des compétences d'un des blocs sont mobilisées pour le développement de compétences de l'autre bloc. Par exemple, les compétences du bloc 2 de communication ou de prévention des risques professionnels sont bien mobilisables dans le bloc 1 pour la mise en œuvre et la coordination des activités. De la même manière, les compétences de mise en œuvre des activités seront mobilisées au service de la compétence du bloc 2 de contribution au développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe.



4.2 Exemple de contexte et exploitation pédagogique

HES

Ce contexte décrit le CHU d'Amiens Picardie et présente :

- le plan du CHU,
- les données moyennes d'activité journalière,
- le descriptif du plateau technique et d'imagerie médicale du CHU,
- l'organigramme général du CHU,
- l'organigramme du service ASH,
- le descriptif et le plan de la maternité,
- les différents lieux d'intervention de l'équipe ASH.

Contexte
Classe de 1ère

Site Sud
Accès et parkings

ENTRÉE PRINCIPALE
24h/24 - 7j/7
Nuit, week-end, jours fériés
1 Rond-Point du Pr Cabrol
Amiens

ENTRÉE SECONDAIRE
du lundi au samedi
5h30 > 22h
30 av. de la Croix Jourdain

LEGENDE

- P Parking relais (P+R) IUT à 2 arrêts de bus du CHU
- P Parkings Indigo P2 et P3 : payants + d'informations : fr.parking@chu-amiens.fr
- P Parkings réservés Urgences
- P Parkings réservés ambulances
- P Parkings P1 et P4 à P19 Réserve aux personnels du CHU
- Barrière
- N Navettes Usagers
- D Dépose Minute
- Lignes de bus : N2, 1, 5, 7, 9, 10, 11, T36, T40 + d'informations : www.ametis.fr
- INFO : Parking - Abri vélo à proximité de chaque entrée

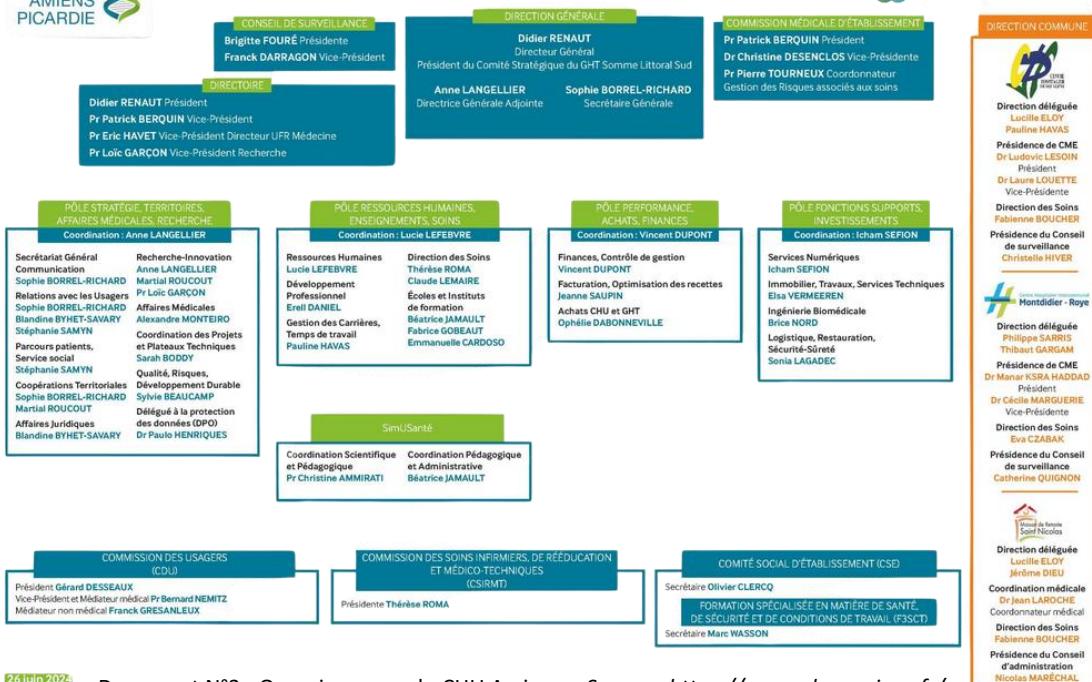
Téléchargez l'application VENIR AU CHU

Besoin d'être orientés ? Besoin d'être orientés ? Besoin d'être orientés ?

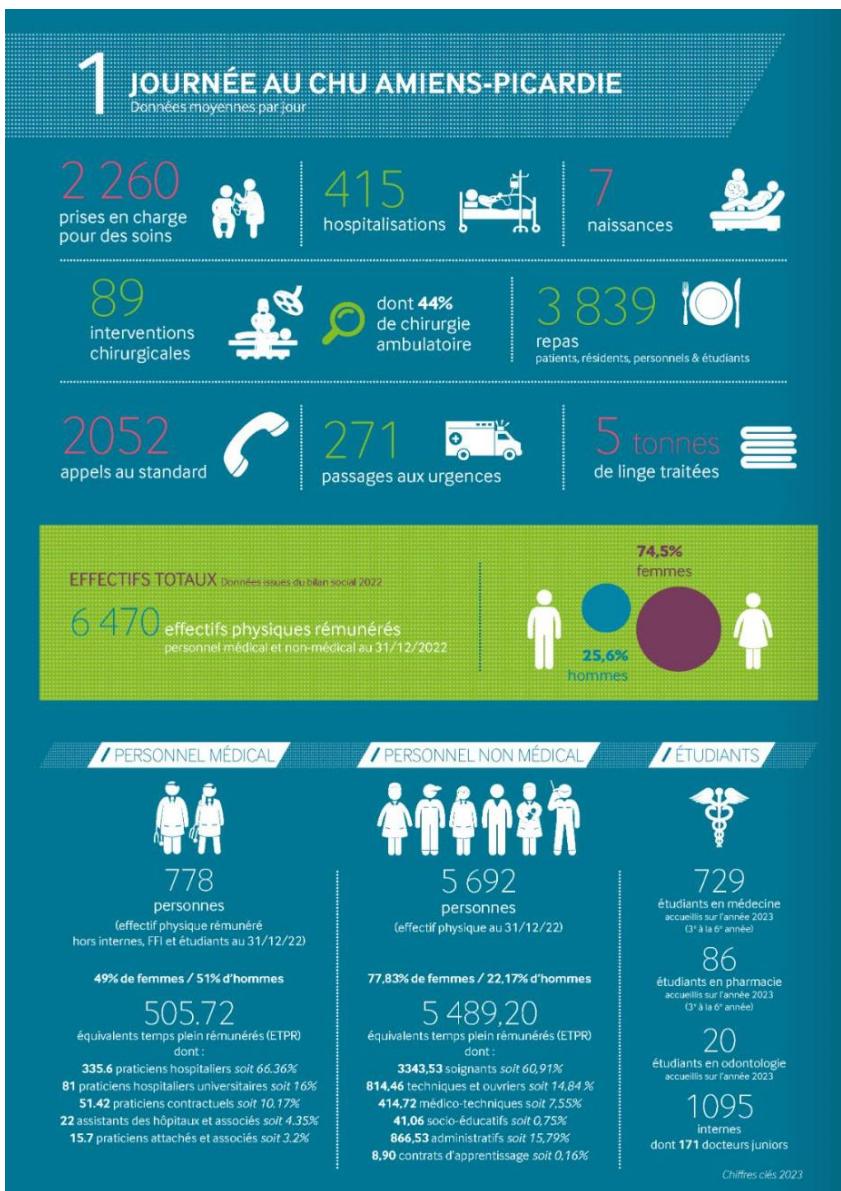
QR code

23/12/2022

Document N°1 - Plan du site du CHU Amiens-Picardie _ Source : <https://www.chu-amiens.fr/>



26 juin 2024 Document N°2 - Organigramme du CHU Amiens _ Source : <https://www.chu-amiens.fr/>



Document N°3 - Données moyennes d'activités journalières du CHU Source : <https://www.chu-amiens.fr>

Une maternité de niveau 3

La maternité du CHU Amiens-Picardie a deux orientations. Elle est organisée pour la prise en charge des **grossesses à haut risque**, des mères et des nouveaux nés présentant des pathologies (exemple : toxémie gravidique, diabète gestationnel ou encore la menace d'accouchement prématuré). Le bloc opératoire pour les césariennes est contigu au bloc obstétrical et aux services de réanimation néonatale, soins intensifs de néonatalogie et médecine néonatale.

Maternité de proximité, elle accueille les patientes pour des grossesses à bas risques. Les salles de pré-travail individuelles les équipements de haut niveau du service des urgences obstétricales et la salle nature au cœur du bloc obstétrical sont autant **de sécurité et de confort** pour la prise en charge des futures mères et de leurs familles.

La salle « nature » est composée d'une baignoire et de plusieurs ateliers tels que le ballon et la liane, pouvant aider à se relaxer. Un lecteur CD est à disposition afin d'adapter l'ambiance.



Document N°4 - Description de la maternité du CHU d'Amiens _ Source : <https://www.chu-amiens.fr/>



Document N°5 - Plan du deuxième étage - Service maternité _ Source : <https://www.chu-amiens.fr/>

Le service maternité est équipé de chambres individuelles, chacune disposant d'un cabinet de toilette.

Le revêtement du sol est un thermoplastique U4P3E3C3. Les chambres sont entretenues par les ASH.



Document N°6 - Une chambre du service maternité _ Source : <https://www.oc-maternite.fr>

Le bloc opératoire

Ce bloc opératoire est en lien direct avec le service de stérilisation.



Document n°7 - Le bloc césarienne _ source: <https://www.ciusssnordmtl.ca>

La salle d'attente accueille le public venu en consultation du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h30. Le sol est en thermoplastique, le mobilier est en polypropylène recyclé. Une caisse à jouets est mise à disposition des enfants.



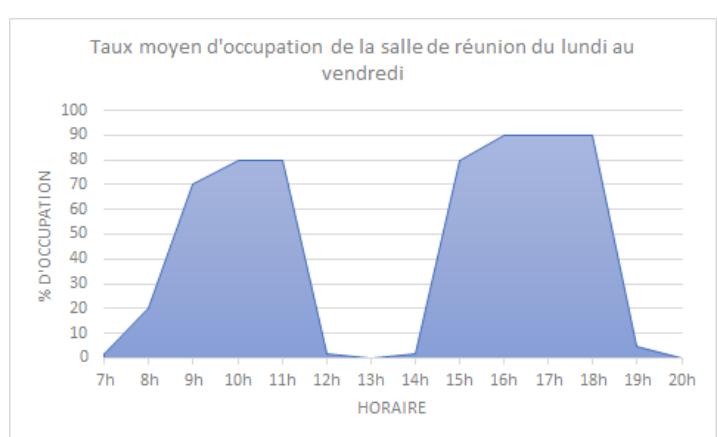
Document N°8 – La salle d'attente

La salle de réunion administrative est interdite au public. Le sol est en bois et les fauteuils ont un revêtement textile. Les tables sont en panneau stratifié.

Le taux d'occupation varie en fonction des moments de la journée



Document n°9 *Salle de réunion* _ Source : freepik



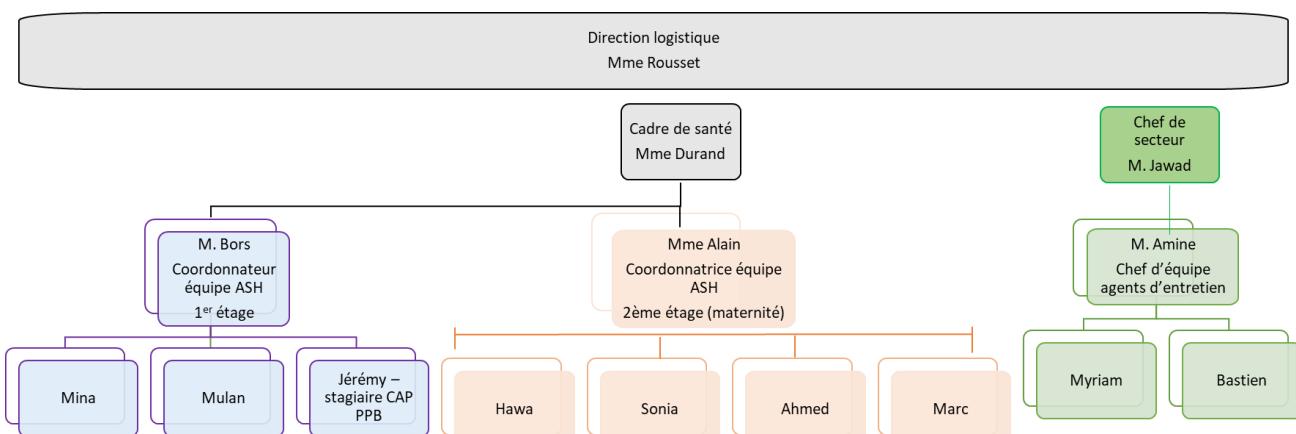
Document n°10: *Taux d'occupation de la salle de réunion*

L'équipe d'entretien

L'équipe de bionettoyage est composée de 18 agents + 2 coordonnateurs du bionettoyage et un cadre de santé responsable de service

L'équipe de bionettoyage est constituée de 2 équipes d'intervention qui se relaient pour garantir une continuité de service de 6h00 à 22h00.

- 1 équipe de jour de 10 personnes travaillant sur une plage horaire de 7h à 15h00
- 1 équipe de nuit de 8 personnes travaillant de 15h 00 à 23h00



La lutte contre le risque infectieux

Le CHU Amiens Picardie dispose d'une Unité de prévention du risque infectieux associé aux soins et environnemental. Le CPIas* Hauts de France participe à la rédaction des protocoles de nettoyage et de bionettoyage et les valide pour une meilleure maîtrise du risque infectieux.

Un plan de formation prévoit un suivi de l'ensemble des personnels pour une meilleure application des procédures et le respect des protocoles.

Engagé dans une démarche éco-responsable, le CHU d'Amiens favorise les techniques sans chimie efficaces si le protocole est bien respecté.

*CPIAS : Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

Document N°12 – La lutte contre le risque infectieux

Éléments structurels du service de stérilisation du CHU d'Amiens

Le service relève du **Pôle Biologie et Pharmacie**. Son activité s'inscrit dans le cadre de la **Pharmacie à Usage Intérieur (PUI)**.

Un **pharmacien dédié** supervise l'ensemble du processus de traitement des dispositifs médicaux :

- **Contrôle qualité** à chaque étape (réception, lavage, conditionnement),
- **Validation pharmaceutique** finale des lots stérilisés,
- **Traçabilité informatique** des dispositifs médicaux.

Le service interagit principalement avec :

- **Les blocs opératoires** (via le Pôle OPERAM)
- **Les services cliniques** utilisateurs du matériel stérilisé
- **Les laboratoires du Centre de Biologie Humaine (CBH)** pour les aspects logistiques.

L'Unité Centrale de Stérilisation (UCS80) traite **35 m³ de matériel/jour** et compte 40 agents de stérilisation.

Document N°13 – Éléments structurels d'un service de stérilisation – élaboré à partir de l'intelligence artificielle

Situations professionnelles



Situation 1

Vous êtes coordonnateur d'une équipe de bionettoyage au CHU dans le service maternité. Vous réceptionnez ce jour un nouveau nettoyeur vapeur et prenez connaissance de la notice d'utilisation et du protocole avant sa mise en service.

Vous vous exercez à la manipulation de cette machine avant de former une partie de vos agents.

Pour cela vous réalisez une démonstration commentée, dans la chambre 2043 inoccupée. Vous intégrez la prévention des risques professionnels à cette démonstration et informez les agents des documents qualité à compléter.



Situation 2

En tant que chef d'équipe ASH, vous coordonnez les activités de l'équipe de bionettoyage du 2ème étage. Vous organisez le travail des agents en fonction du plan de nettoyage en vigueur et des compétences professionnelles de chacun d'entre eux.

Vous constituez des binômes et répartissez les activités. A midi, deux agents, viennent vous voir, vous indiquant qu'ils refusent de continuer à travailler ensemble. **Vous choisissez de les recevoir le lendemain afin de traiter le différend.**



Situation 3

Vous êtes agent de stérilisation et affecté aujourd'hui en zone de lavage :

- **Vous réceptionnez les bacs de prédésinfection en provenance du bloc de césariennes.** Vous chargez et mettez en fonctionnement le laveur-désinfecteur. Un indicateur visuel apparaît sur l'appareil et vous alerte sur une non-conformité.
- **Vous agissez en conséquence et communiquez les informations utiles à votre hiérarchie, dans le respect du protocole en vigueur.**

Contexte n° La maternité du CHU d'Amiens – Picardie 	Classe de 1 ^{ère} BCP HPS 1 ^{er} semestre Effectif : 12 élèves
--	--

Situation N° 1

Vous êtes coordonnateur d'une équipe de bionettoyage au CHU dans le service maternité. Vous réceptionnez ce jour un nouveau nettoyeur vapeur et prenez connaissance de la notice d'utilisation et du protocole avant sa mise en service.

Vous vous exercez à la manipulation de cette machine avant de former une partie de vos agents.

Pour cela vous réalisez une démonstration commentée, dans la chambre 2043 inoccupée. Vous intégrez la prévention des risques professionnels à cette démonstration et informez les agents des documents qualité à compléter.

Pré-requis

- Techniques de nettoyage et désinfection manuelles
- Caractéristiques des agents biologiques – conditions favorisant leur prolifération – Moyens de prévention

Bloc 1



Bloc 2

Compétences		Savoirs associés		Compétences		Savoirs associés	
Compétence	Indicateurs d'évaluation	SA	Limites de savoirs	Compétences	Indicateurs d'évaluation	SA	Limites de savoirs
C1.2 Mettre en œuvre des activités de bionettoyage des surfaces	<input type="checkbox"/> Préparation des matériaux, des produits et autres consommables dans le respect de la méthode prescrite, du niveau de risque de	S1.1.2 Technologie appliquée aux méthodes de bionettoyage et d'entretien des zones à risque	<input type="checkbox"/> Fonction globale, principe de fonctionnement, avantages et inconvénients du nettoyeur vapeur	C2.1 Contribuer à la démarche de prévention des risques professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser la situation de travail ▪ Appliquer et faire appliquer les mesures de prévention 	S2.1 Prévention des risques professionnels Démarche d'analyse (en lien avec le programme de PSE – module C5)	S2.3 Démarche qualité <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les éléments à contrôler ▪ Identifier les critères qualité

	<p>la zone d'intervention et de la situation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ordonnancement de l'intervention dans le respect du protocole <input type="checkbox"/> Maitrise de la technique <input type="checkbox"/> Préparation du matériel en vue de son réemploi 	S1.2.2 Microbiologie appliquée	<input type="checkbox"/> Impact sur la transition éco-logique Biofilm	développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe	niveau de qualification et de leurs particularités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les méthodes de contrôle de la qualité 	
				C2.4 Communiquer en situation professionnelle	Traitement et transmission d'informations de manière adaptée	S2.2 Animation d'une équipe et communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formes de communication 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication verbale ▪ Communication écrite
Éléments du contexte à mobiliser				Documents supplémentaires à prévoir en lien avec la situation			
<ul style="list-style-type: none"> - Document 5 : Plan du service maternité - Documents 2 et 11 : Organigrammes - Document 12 : la lutte contre les infections nosocomiales 				<ul style="list-style-type: none"> - Fiche technique nettoyeur vapeur - Article sur l'action de la vapeur : https://www.conceptclim3000.com/quest-biofilm-le-liminer/ - Protocole - Documents qualité 			
Exemples d'activité <ul style="list-style-type: none"> - Démonstration commentée de l'élève positionné en tant que chef d'équipe - Retour d'expérience de PFMP – Exploitation et portfolio (lien avec dossier pour épreuve E2) 							

Contexte n° La maternité du CHU d'Amiens – Picardie			Classe de 1 ^{ère} BCP HPS 1 ^{er} semestre Effectif : 12 élèves
--	--	--	--

Situation N° 2

En tant que chef d'équipe ASH, vous coordonnez les activités de l'équipe de bionettoyage du 2ème étage.

Vous organisez le travail des agents en fonction du plan de nettoyage en vigueur et des compétences professionnelles de chacun d'entre eux.

Vous constituez des binômes et répartissez les activités.

À midi, deux agents, viennent vous voir, vous indiquant qu'ils refusent de continuer à travailler ensemble. Vous choisissez de les recevoir le lendemain afin de traiter le différend.

Pré-requis

- Mise en œuvre des techniques de nettoyage et de bionettoyage manuelles et mécanisées
- Technologie appliquée : caractéristiques des salissures – origine et caractéristiques des dégradations
- Technologie appliquée au secteur de la propreté et du bionettoyage : classification, caractéristiques, modalités et précautions d'entretien
- Mise en application des mesures de prévention

Bloc 1



Bloc 2

Compétences		Savoirs associés		Compétences		Savoirs associés	
Compétence	Indicateurs d'évaluation	SA	Limites de savoirs	Compétence	Indicateurs d'évaluation	SA	Limites de savoirs
C1.3 Coordonner des activités de nettoyage et de désinfection et de remise en état des surfaces.	<input type="checkbox"/> Organisation des activités de l'équipe adaptée au contexte <input type="checkbox"/> Planification des opérations <input type="checkbox"/> Répartition des activités auprès des membres de l'équipe	S1.1.1 Concepts généraux de technologie appliquée	<input type="checkbox"/> Documents professionnels : identifier les documents professionnels utiles à l'activité	C2.4 Communiquer en situation professionnelle dans le cadre de la démarche qualité	<input type="checkbox"/> Transmission d'informations utiles dans le respect des liens fonctionnels et hiérarchiques Évaluation objective de la qualité	S2.2 Animation d'une équipe et communication professionnelle	Transmission d'informations utiles dans le respect des liens fonctionnels et hiérarchiques Formes de communication

	<input type="checkbox"/> Supervision efficace du déroulement de l'activité des membres de l'équipe par la vérification des écarts entre travail prescrit et travail réel			C2.2 Contrôler ses activités et celle d'une équipe	des activités réalisées par l'équipe dans le respect des méthodes et procédures			
		S1.3 Environnement professionnel	<input type="checkbox"/> Qualifications et compétences des personnels <input type="checkbox"/> Besoins particuliers et adaptations	C2.5 Animer une équipe de nettoyage et de bionettoyage	<input type="checkbox"/> Gestion, à son niveau, d'un différend au sein d'une équipe		<input type="checkbox"/> Sources de différends et conflits <input type="checkbox"/> Pistes de résolution <input type="checkbox"/> Limites d'intervention et personnes relais <input type="checkbox"/> Méthodes de prévention	
Éléments du contexte à exploiter		Documents supplémentaires à prévoir en lien avec la situation						
<ul style="list-style-type: none"> - Document 5 : Plan du service maternité - Documents 2 et 11 : Organigrammes 		Plan de nettoyage et de désinfection						
Situation d'apprentissage Retour d'expérience de PFMP – Exploitation et portfolio (lien avec dossier pour épreuve E2) Voir proposition paragraphe 6.3								

<p>Contexte n°La maternité du CHU d'Amiens – Picardie</p> 		<p>Classe de 1^{ère} BCP HPS 1^{er} semestre Effectif : 12 élèves</p>
---	--	--

<p>Situation N° 3</p> <p>Vous êtes agent de stérilisation et affecté aujourd’hui en zone de lavage :</p> <p>Vous réceptionnez les bacs de prédésinfection en provenance du bloc de césariennes. Vous chargez et mettez en fonctionnement le laveur-désinfecteur. Un indicateur visuel apparaît sur l’appareil et vous alerte sur une non-conformité.</p> <p>Vous agissez en conséquence et communiquez les informations utiles à votre hiérarchie, dans le respect du protocole en vigueur.</p>

Pré-requis

- Mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser : organisation de l'espace de travail, respect des documents qualité, techniques en zone de lavage,...
- Technologie appliquée au secteur de la stérilisation : étapes du cycle de retraitement
- Biologie : appareil génital féminin - grossesse

Bloc 1				Bloc 2			
Compétences		Savoirs associés		Compétences		Savoirs associés	
Compétence	Indicateurs d'évaluation	SA	Limites de savoirs	Compétence	Indicateurs d'évaluation	SA	Limites de savoirs
C1.4 Mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser	<input type="checkbox"/> Organisation de l'espace en fonction de l'étape du processus de stérilisation <input type="checkbox"/> Maitrise des techniques en zone de lavage <input type="checkbox"/> Contrôle de la fonctionnalité des	S1.1.3 Technologie appliquée au secteur de la stérilisation S1.2.1 Biologie appliquée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérations de contrôle ▪ Conduite à tenir en cas de non-conformité ▪ Culture médicale ▪ Interventions chirurgicales les plus 	C2.1 Contribuer à la démarche de prévention des risques professionnels	<ul style="list-style-type: none"> □ Identification des principaux risques inhérents à la situation professionnelle □ Identification des atteintes potentielles à la santé 	S2.1 Prévention des risques professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪

	équipements de lavage		courantes et pathologies associées								
				C2.2 Contrôler ses activités et celles d'une équipe dans le cadre de la démarche qualité	<input type="checkbox"/> Évaluation objective de la qualité de ses activités (recomposition et conditionnement) <input type="checkbox"/> Mise en œuvre d'actions correctives des non-conformités <input type="checkbox"/> Enregistrement et archivage des activités et des résultats	S2.3 Démarche qualité	▪ Les critères de qualité ▪ Traçabilité				
				C2.4 Communiquer en situation professionnelle	<input type="checkbox"/> Transmission d'informations utiles dans le respect des liens fonctionnels et hiérarchiques	S2.2 Formes de communication	▪ Communication écrite ▪ Rédaction de messages professionnels à destination de sa hiérarchie				
Éléments du contexte à exploiter				Documents supplémentaires à prévoir en lien avec la situation							
<ul style="list-style-type: none"> - Document N°13 – Éléments structurels d'un service de stérilisation 				<ul style="list-style-type: none"> - Documentation technique du laveur-désinfecteur - Photo ou vidéo illustrant un ou des dysfonctionnements du laveur désinfecteur - Protocole de gestion des non-conformités - Enregistrement d'un cycle de lavage 							
Retour d'expérience de PFMP – Exploitation et portfolio											
Mise en œuvre des techniques : TP											
Rédaction d'un message en suivant une procédure											
Exposé pour mobilisation des savoir associés											

4.3 Formation en milieu professionnel

La durée des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) est de 20 semaines.

Au cours de la formation, les élèves doivent effectuer au minimum :

- 3 semaines en nettoyage,
- 3 semaines minimum en bionettoyage,
- 3 semaines minimum dans un service de stérilisation des dispositifs médicaux.

Les périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre :

- d'appréhender les trois secteurs principaux du diplôme dans des situations professionnelles authentiques : leur organisation, leurs caractéristiques économiques, humaines et techniques ;
- de développer les compétences du référentiel dans des environnements et avec des équipements différents de ceux de l'établissement de formation ;
- de développer des compétences spécifiques qui ne peuvent pas toujours être mobilisées en établissement de formation ;
- de développer des compétences psychosociales et transversales : autonomie, adaptabilité, communication ;
- de travailler dans un contexte professionnel, en prenant en compte en situation concrète la santé et la sécurité au travail, la démarche qualité et le développement durable ;
- de mettre en œuvre des compétences organisationnelles dans le cadre de la gestion d'équipe.

En fin de première ou en classe de terminale, des périodes de formation en milieu professionnel seront support d'évaluation de l'épreuve certificative.

En classe de terminale, notamment dans le cadre du parcours différencié, la période de formation en milieu professionnel peut permettre la spécialisation de l'élève dans l'un des secteurs et favoriser son insertion professionnelle (voir paragraphe 8.1).

L'organisation pédagogique des PFMP nécessite donc une collaboration étroite entre l'établissement de formation, l'équipe pédagogique, la structure ou l'entreprise et l'élève pour articuler la formation dans un processus de véritable alternance pédagogique des apprentissages.

La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l'élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation.

La relation de partenariat avec la structure favorisera la pérennité et l'efficacité de la collaboration.

- Les périodes de formation en milieu professionnel peuvent en partie être organisées à l'étranger dès lors qu'elles visent l'acquisition de compétences et connaissances attendues pour le diplôme visé - <https://edus-col.education.fr/1868/effectuer-une-période-de-formation-en-entreprise-l-étranger>



4.3.1 La préparation

Le choix du lieu de PFMP est une étape importante pour garantir l'efficience de cette période de formation : la structure doit proposer les activités permettant de développer des compétences visées.

Avec l'appui du bureau des entreprises, la recherche de partenariats spécifiques permettra de disposer d'un vivier d'entreprises suffisant et diversifié. Un accompagnement des tuteurs en entreprise est également à envisager ou à renforcer en tenant compte des objectifs spécifiques assignés à chaque PFMP, notamment dans le cas d'implication dans la certification (évaluation en milieu professionnel ou production de support d'épreuve).

Si l'annexe pédagogique reste un outil important de sensibilisation aux attentes de la PFMP, le dialogue élève / tuteur / équipe pédagogique doit être initié avant le début de la PFMP, et peut faire l'objet d'une relation plus directe avec des temps de rencontre, de temps d'information voire de formation des tuteurs.

C'est lors de cette phase de préparation que le tuteur est informé des conditions d'évaluation formative ou certificative. Les critères d'évaluation sont explicités et validés au regard des activités proposées.

Une visite préalable à la période de formation en milieu professionnel, contribuera à une bonne intégration de l'élève dans l'organisme d'accueil et est particulièrement nécessaire pour un élève en situation de handicap. Elle est, dans tous les cas, l'occasion pour l'enseignant référent de présenter au futur tuteur les axes de travail et les points de vigilance à prendre en compte par rapport au profil de l'élève (difficultés sur le plan des apprentissages professionnels et/ou des attitudes) et à son projet de parcours.

La préparation à la première PFMP en classe de seconde, s'appuie sur la semaine de préparation conformément à la circulaire n°2016-055 du 29 mars 2016.

4.3.2 Le suivi

Le suivi des PFMP relève de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

L'enseignant référent est identifié au sein de la structure d'accueil et dans l'établissement de formation. Les relations avec le tuteur et l'élève doivent être formalisées, régulières et facilitées. Elles peuvent se faire sous la forme d'entretiens téléphoniques, d'échanges par mail.

Un outil de suivi à distance via les outils numériques (livret de suivi numérique, portfolio pour décrire des situations professionnelles, supports d'observation, livret de suivi, captures vidéo ...) peut structurer et faciliter le suivi des activités confiées à l'élève ainsi qu'une évaluation partagée des compétences mobilisées. Il favorise une remédiation lorsque celle-ci s'avère nécessaire.

Des visites en cours de PFMP peuvent s'avérer nécessaires pour s'assurer du bon déroulement de la période, affiner ou recadrer le cas échéant les objectifs de formation.

Les visites d'évaluation sont conduites pour toutes les périodes de formation en milieu professionnel.

Lorsqu'elle est formative, cette visite prend la forme d'un bilan réalisé avec le tuteur et l'élève.

Lorsqu'elle est certificative, un enseignant de la spécialité assure le suivi et l'évaluation.

4.3.3 La valorisation pédagogique des PFMP

La restitution des expériences vécues par l'élève, au regard des objectifs assignés à la PFMP, contribue au développement ou à la consolidation de leurs compétences, cette approche réflexive étant en soi formative.

Il est important d'exploiter, en centre de formation, la formation en milieu professionnel et le retour d'expérience.

L'équipe pédagogique choisit la manière de valoriser et exploiter le vécu en entreprise pour permettre :

- d'identifier des situations de travail supports de séances de formation en établissement,
- d'exploiter des documents professionnels,
- de travailler sur des protocoles recueillis lors de la PFMP,
- de présenter de nouveaux matériels,
- de mobiliser des compétences de communication orales et écrites,
- de mobiliser ou réactiver des savoir associés en lien avec les activités menés et parfois acquis en PFMP, etc.

Au-delà des gestes professionnels, l'exploitation des PFMP concerne toutes les disciplines. Elle participe à la formation à la citoyenneté et à la construction des compétences psycho-sociales.

Un retour aux structures d'accueil est également souhaitable pour valoriser leurs apports à la formation de l'élève et aussi pour renforcer le lien avec ce partenaire. L'évaluation de la qualité de l'accueil incombe à l'élève en vertu de l'article L. 124-4 du code de l'éducation. Elle constituera pour l'équipe éducative un élément de connaissance pour adapter, si besoin, ses relations avec la structure concernée.

Le livret de stage peut s'intégrer dans un portfolio qui sera alimenté par l'élève au fur et à mesure de son parcours en centre de formation et en milieu professionnel.

L'**annexe 1** présente une fiche Qualéduc permettant d'évaluer et d'améliorer la gestion des PFMP.

5. RISQUES PROFESSIONNELS ET PRÉVENTION

Le titulaire du baccalauréat professionnel Hygiène, propreté, stérilisation est exposé à plusieurs risques dans le cadre de l'exercice de sa profession. Il est indispensable de prévenir les accidents du travail et maladies professionnelles et la formation des futurs professionnels à la culture de la prévention des risques est un facteur de réduction des atteintes à la santé chez les salariés.

Les certifications et habilitations qui seront rendues obligatoires pour les professionnels en exercice ne le sont pas dans le cadre de la délivrance du diplôme. Au demeurant il reste indispensable d'aborder de manière transverse et continue la thématique de prévention des risques tout au long de la formation.

Dans le cadre de la rénovation du Baccalauréat Professionnel HPS, l'INRS propose différentes ressources susceptibles d'illustrer le pôle 1 - « Conduite d'activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation » mais principalement le pôle 2 - « Contribution à la qualité des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité ». Elles viendront, notamment, en support du développement de la Compétence 2.1 - « Contribution à la démarche de prévention des risques professionnels propres au secteur d'activité ».

De manière plus précise, la liste des ressources (brochures, dépliants, vidéos ou sites) présentées en **annexe 2** se veut volontairement large, afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques des différents emplois accessibles à l'issue de la formation.

Les ressources proposées permettront de répondre à plusieurs savoirs associés du bloc 2 en lien avec le programme de Prévention Santé Environnement du baccalauréat et des préconisations liées aux activités dans les différents secteurs.

Elles aideront les futurs titulaires du baccalauréat professionnel HPS à prendre conscience de leur rôle dans la prévention des risques professionnels des personnes dont ils auront la charge tout autant que pour eux-mêmes.

5.1 Les principaux risques dans les secteurs de la propreté et de la stérilisation

Dans les métiers de la propreté et de la stérilisation des instruments chirurgicaux, le nombre particulièrement élevé d'accidents du travail et de maladies professionnelles a un impact important sur l'absentéisme et l'inaptitude au travail. Ceci a souvent pour conséquence de désorganiser les collectifs de travail, voire de dégrader la qualité de la prise en charge.

L'**annexe 2** précise les principaux risques ou atteintes à la santé ainsi que leurs origines dans les secteurs d'intervention du titulaire du BCP HPS.

5.2 Prévention des risques liés à l'utilisation des autoclaves de stérilisation

Les autoclaves utilisés dans le cadre de la stérilisation des dispositifs médicaux sont des appareils générant de la vapeur d'eau saturée sous pression permettant de détruire les micro-organismes. À ce titre, ils appartiennent à la famille des équipements sous pression définis comme étant « les récipients, tuyauteries, accessoires de sécurité et accessoires sous pression dont la pression maximale admissible est supérieure à 0,5 bar » (*article R.557-9-1 du Code de l'environnement*).

Un autoclave génère des risques professionnels variés associés à sa mise en œuvre et aux produits qu'il est susceptible de contenir. Les principaux facteurs d'accidents dus aux autoclaves sont : des défauts d'entretien et de vérification des équipements, une insuffisance de formation des opérateurs, un défaut d'application des consignes de sécurité, une hypovigilance liée à la répétition des gestes (*d'après ED 6452 INRS*).

Le personnel chargé de la conduite de l'autoclave doit être informé et compétent pour surveiller et prendre toute initiative nécessaire à son exploitation sans danger. Il doit connaître les risques liés à ces équipements ainsi que les mesures de prévention à respecter.

Après avoir suivi une formation initiale théorique et pratique, le personnel reconnu compétent est habilité par son employeur. Cette formation peut être dispensée par un organisme de formation qui délivre une attestation de formation à la conduite d'autoclaves. La liste des personnes habilitées est affichée à proximité de l'appareil. Elle doit être maintenue à jour.

Pour les besoins de la formation professionnelle des apprenants, **une dérogation est possible** pour les former à la manipulation de ces appareils. Il convient d'être particulièrement vigilant en matière de prévention du risque d'explosion. Leur formation à la sécurité spécifique à la manipulation de ces appareils sous pression et leur encadrement doivent donc être assurés durant ces travaux.¹ Sans habilitation, les apprenants ne pourront pas manipuler l'autoclave en autonomie que ce soit dans le centre de formation ou en entreprise. Une attestation justifiant de la formation à la manipulation des appareils pourra être fournie par l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement.

5.3 Prévention du risque électrique

Au regard des tâches confiées aux titulaires du BCP HPS, le niveau d'habilitation B0 est requis : Opérations d'ordre non électrique pour exécutant ou chargé de chantier.

L'habilitation est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Avant d'être habilité, le travailleur doit avoir été formé et avoir été déclaré apte par le médecin du travail.

L'habilitation des travailleurs s'appuie sur les dispositions du Code du travail et sur les règles techniques de la norme française NFC 18-510 « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique ».

5.4 Prévention du risque biologique et vaccinations

« Article D. 4153-19 du code du travail : « Il est interdit d'affecter les jeunes à des travaux les exposant aux agents biologiques de groupe 3 ou 4 au sens de l'article R. 4421-3. »

L'article R. 4153-19 du code du travail transpose la directive 94/33/CE du 22/06/1994 relative à la protection des jeunes au travail et intègre ainsi le risque biologique dans la liste des travaux interdits. Ce risque est principalement présent dans les secteurs médical, agro-alimentaire et agricole. Les agents biologiques concernés par l'interdiction sont ceux des groupes 3 et 4 au sens de l'article R. 4421-3 du code du travail, c'est-à-dire ceux qui peuvent provoquer des maladies graves chez l'homme, constituer un danger sérieux pour les travailleurs et pour lesquels, soit le risque de propagation est possible et il existe un traitement efficace (groupe 3), soit le risque de propagation est élevé et il n'existe aucun traitement (groupe 4).

Cette interdiction n'entrave pas la possibilité de former les jeunes sur un lieu de travail comportant une unité dans laquelle il existe un risque d'exposition à de tels agents, dans la mesure où ces jeunes n'y sont pas affectés ou maintenus lorsqu'un tel risque survient. Il en est ainsi dans un hôpital dont un service comporte une exposition suspectée ou avérée aux agents biologiques de groupe 3 ou 4. Le jeune en formation professionnelle pourrait être formé dans cet hôpital hormis dans ce service, tant que le risque d'exposition suspecté ou avéré persiste. La chaîne de transmission doit être évaluée afin de pouvoir prévenir ce risque efficacement et former les jeunes aux mesures de protection à mettre en œuvre. Les principaux lieux de formation concernés par le risque d'exposition aux agents biologiques sont les hôpitaux, les laboratoires d'analyses médicales, les services funéraires, la filière agricole, les animaleries, les abattoirs ou encore les stations d'épuration des eaux. »¹

Les élèves préparant le BCP HPS ne sont pas assimilés aux étudiants soumis à l'obligation vaccinale telle qu'entendu dans l'Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé, pris en application de l'article L. 3111-4 du Code de la santé publique².

Cependant, l'article R4426-6 du code du travail précise que « l'évaluation des risques permet d'identifier les travailleurs pour lesquels des mesures spéciales de protection peuvent être nécessaires. Sans préjudice des vaccinations prévues aux articles [L. 3111-4](#) et [L. 3112-1](#) du code de la santé publique,

l'employeur recommande, s'il y a lieu et sur proposition du médecin du travail, aux travailleurs non immunisés contre les agents biologiques pathogènes auxquels ils sont ou peuvent être exposés de réaliser, à sa charge, les vaccinations appropriées. »

Par conséquent, pour les candidats au BCP HPS qui devront justifier de PFMP de 3 semaines minimum dans chacun des trois secteurs ou d'une expérience leur ayant permis de développer les compétences attendues dans l'ensemble des blocs de compétences, la vaccination contre l'hépatite B est donc fortement recommandée voire nécessaire afin de permettre aux apprenants de réaliser leurs périodes d'immersion professionnelle.

1 - *Instruction interministérielle n° DGT/CT1/DGEFP/DPJJ/DGESCO/DGCS/DGER/DAFSL/2016/273 du 7 septembre 2016 relative à la mise en œuvre des dérogations aux travaux interdits pour les jeunes âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans.*

2 - [Professionnels de santé / Vaccination Info Service](#)

5.5 Prévention des risques liés à l'activité physique

La formation « Devenir acteur PRAP IBC » des élèves et apprentis a pour finalité de faire acquérir aux futurs salariés les compétences leur permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans leur environnement de travail.

Les plans de formations académiques intègrent la formation des formateurs Prap IBC conformément aux exigences des référentiels INRS.

5.6 Prévention du risque chimique – Focus Certibiocide

Le 4^{ème} [Plan National Santé Environnement](#) prévoit un renforcement de la formation des professionnels utilisant des produits biocides afin de s'inscrire dans une démarche d'usage raisonné des désinfectants et de limiter ainsi leur dispersion dans l'environnement. En effet, ces produits peuvent présenter des risques sanitaires et environnementaux importants, s'ils ne sont pas utilisés par des professionnels formés qui maîtrisent et appliquent les mesures de gestion de risque.

À compter du 1^{er} janvier 2026, l'arrêté « Certibiocide » prévoit que dans chaque établissement utilisant des produits biocides désinfectants portant la mention « à usage professionnel », le « décideur » de l'achat soit titulaire d'une certification obtenue à l'issue d'une formation de 7h délivrée par un organisme habilité.

Le « décideur » est responsable au sein de l'établissement de :

- faire un choix raisonnable des produits à utiliser en fonction du contexte ;
- définir les protocoles d'utilisation des produits ;
- sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques de la désinfection ;
- transmettre les consignes d'utilisation des produits.

Le rôle du « décideur » ne peut pas être délégué à une personne n'appartenant pas à l'établissement.

Cette réglementation concerne les établissements de formation pour toutes les utilisations de produits biocides professionnels, à l'exception de :

- ceux utilisés dans les restaurations scolaires et pédagogiques ;
- et les produits de désinfection du commerce ne portant pas la mention « à usage professionnel ».

Dès lors qu'un établissement scolaire entre dans le champ d'application de la réglementation, au moins un personnel de l'établissement doit être identifié comme « décideur » et donc être formé pour obtenir le « Certibiocide désinfectant ». Les utilisateurs des biocides n'ont pas besoin d'être détenteurs de la certification. En revanche, les enseignants qui, dans le cadre d'une formation professionnelle, demandent aux élèves d'utiliser des produits biocides doivent être certifiés s'ils sont considérés comme « décideurs ».

La formation est assurée par un organisme habilité dont la liste est disponible [sur le site](#) du ministère de la transition écologique, après création d'un compte CERBERE.

5.7 Sauvetage Secourisme du Travail

Les programmes de prévention santé environnement (PSE) pour les classes de seconde, première et terminale de baccalauréat professionnel fixés par les arrêtés du 3 avril 2019 puis du 3 février 2020 et en vigueur depuis la rentrée 2019 en seconde professionnelle, ne permettent pas d'aborder en intégralité le contenu de la formation SST. En outre, l'épreuve de PSE au baccalauréat professionnel, définie par l'arrêté du 17 juin 2020 (fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général), n'intègre pas l'obtention de la certification SST, à l'inverse de l'épreuve de CAP. La certification SST ne peut donc être obtenue que dans le cadre des deux épreuves spécifiques au certificat SST. Cependant, la note de service n° 2019-023 du 18-3-2019 mentionne explicitement la formation SST dans son cinquième paragraphe : « En classe de première ou terminale, vous veillerez à ce que les formations conduisant à l'obtention de l'attestation de formation de sauveteur-sauveteur du travail puissent se réaliser dans les meilleures conditions (dotation établissement, dédoublement, etc.) ».

Ainsi la formation complète SST, bien que non-obligatoire, est très fortement recommandée au vu de ses bénéfices pour l'élève.

« En adéquation avec les compétences professionnelles attendues, notamment dans le bloc de compétences 2, des enseignements professionnels relatifs à la prévention et à la sécurité au travail sont dispensés. Les méthodes pédagogiques mises en œuvre sur ce champ mobilisent des mises en situation, des pratiques d'observation et d'analyse de situations de travail réelles. Elles peuvent prendre la forme d'une participation des élèves à l'élaboration du Document Unique d'un atelier pédagogique, la réalisation de documents (fiches de postes, notices d'utilisation des machines en toute sécurité), la réalisation de vidéo ou de montage de photos liés à la prévention dans les métiers, etc. Les outils élaborés en partenariat avec l'INRS permettent d'intégrer la démarche de prévention des risques dans les formations » (Extrait du vadémécum « La formation et la certification « sauveteur secouriste du travail »).

5.8 Synthèse habilitations et certifications

Habilitation Électrique	obligatoire	Niveau B0
Habilitation conduite d'autoclave	Obligatoire	Par un organisme agréé Pour un type d'autoclave Dérogation travaux dangereux
Certification Sauvetage Secourisme du Travail	Recommandée	Dans le cadre d'un projet, y compris pendant le parcours différencié de terminale
Certification Prévention des risques liés à l'activité physique	Recommandée	Acteur PRAP Formation tout au long des situations d'apprentissage
Vaccination	Requise	Exigée selon les structures d'accueil de PFMP

 [pour en savoir plus](#) – ressources PNF

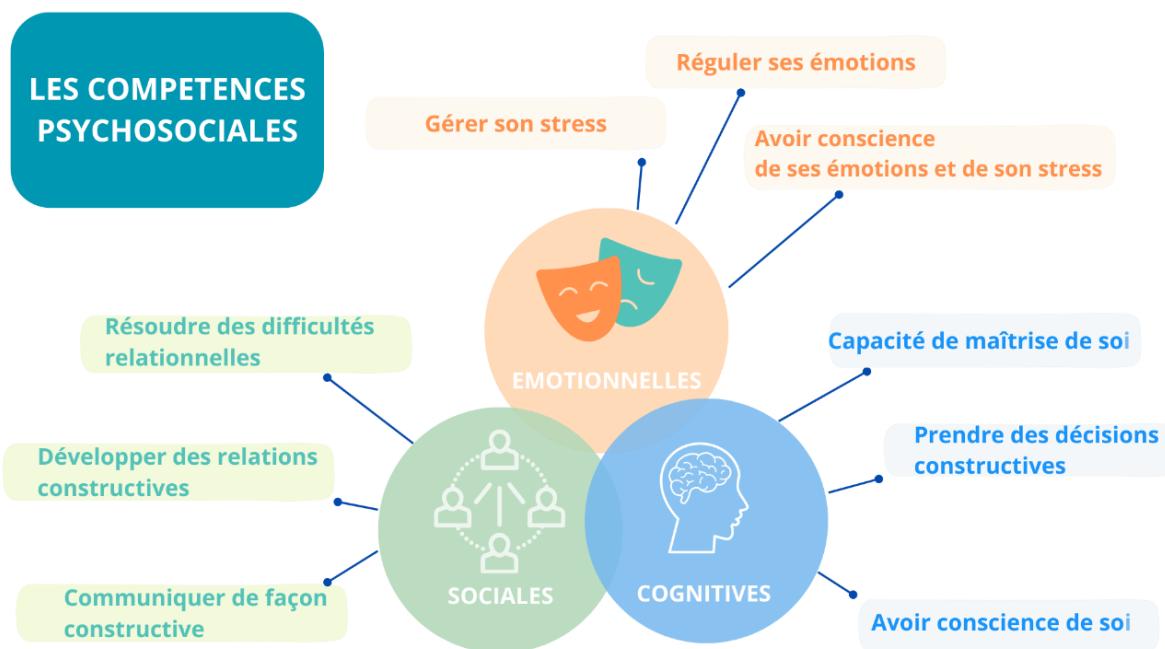
6. DES ÉLÉMENTS A INTÉGRER DANS LES APPRENTISSAGES

6.1 Les compétences psychosociales

Les compétences psychosociales (CPS) font partie des compétences de vie qui permettent de faire face efficacement aux situations et problèmes du quotidien. Elles peuvent donc contribuer à favoriser le bien-être mental, physique et social, la réussite éducative, l'insertion professionnelle, et à prévenir des comportements défavorables à la santé.

Dans le prolongement de la classification de l'Organisation Mondiale de la Santé et sur la base des connaissances actuelles, il est possible de distinguer 9 compétences générales, réparties en 3 catégories :

- **les compétences cognitives** qui renforcent les capacités mentales de conscience de soi, de choix et de résolution de problème,
- **les compétences émotionnelles** qui favorisent une bonne régulation des émotions et du stress,
- **les compétences sociales** qui permettent de développer une communication et des relations constructives.



À côté des compétences techniques, on constate l'importance croissante accordée aux compétences sociales et comportementales pour l'employabilité des jeunes et leur réussite professionnelle.

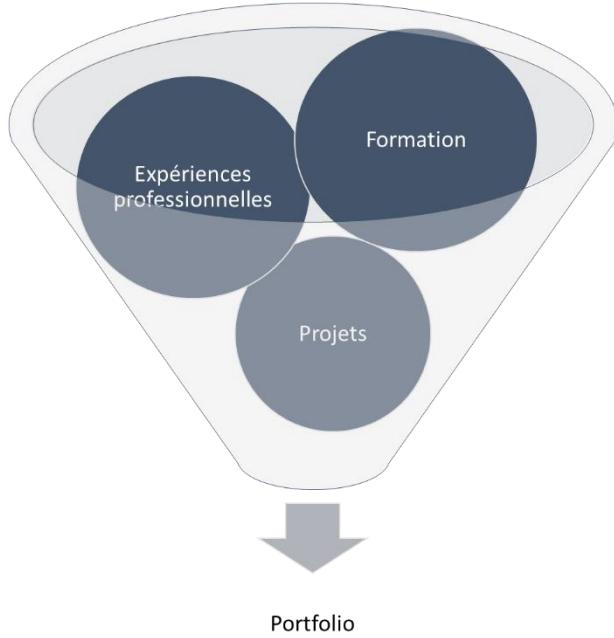
De nombreux travaux de recherche montrent que la maîtrise de ces compétences est non seulement déterminante pour l'insertion professionnelle, mais qu'elle l'est tout autant pour la réussite scolaire.

Le rapport de l'IGESR « Voie professionnelle – Mission sur les compétences psychosociales en lycée professionnel »¹ de juin 2024 liste quatorze recommandations pour un plan d'actions coordonnées concernant l'ensemble des acteurs afin de développer les compétences psychosociales (CPS) en lycée professionnel.

Une des conditions identifiées pour renforcer les CPS en lycée professionnel est de les inscrire dans les contenus pédagogiques et didactiques de manière à en faire un levier favorisant l'articulation entre enseignement et apprentissage (condition 3).

Il est également préconisé (préconisation 9) d'orienter la préparation des PFMP vers le développement des compétences psychosociales et l'intégration en milieu professionnel. À ce titre, il est conseillé d'intégrer

¹ <https://www.education.gouv.fr/les-competences-psychosociales-en-lycee-professionnel-414657>



systématiquement un volet CPS dans le cadre des PFMP afin de les exploiter sur le plan pédagogique en vue de préparer soit à l'insertion professionnelle, soit la poursuite d'études. De plus, il est recommandé de personnaliser l'annexe pédagogique de la convention qui lie l'établissement et l'entreprise pour chaque élève, en précisant les attendus visés lors de la PFMP en termes d'acquis (connaissances et compétences y compris psychosociales).

La pédagogie de projet, la possibilité pour les élèves de vivre un défi, un challenge, un concours au plan local, académique, régional, national, international (**worldskills**) restent autant de leviers favorables au développement de compétences transdisciplinaires, et à la valorisation de leur parcours.

Le bloc 2 du référentiel de compétences professionnelles du BCP HPS mobilise de manière continue et transverse les compétences psychosociales des apprenants. Pour les renforcer il est nécessaire d'identifier finement, et pour chaque compétence professionnelle, les compétences

psycho-sociales mobilisées, en fonction du contexte et des situations d'enseignement.

Pour accompagner les équipes pédagogiques des lycées professionnels, un dispositif national de formation **ProFAN-Transfer** a pour objectif d'enrichir un certain nombre de gestes pédagogiques des enseignants et de faire évoluer les contenus de formation dans un double objectif :

- acquérir de nouvelles compétences dites « comportementales » ou « transversales » ;
- valoriser le potentiel de créativité des lycéens professionnels pour répondre aux nouvelles exigences de l'emploi et la poursuite d'études dans des environnements de plus en plus digitaux et multi-niveaux.



Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir « France 2030 », ce dispositif conçu par la mission Monteil inscrite dans l'action « innovation pour l'excellence éducative » est élaboré avec un consortium de laboratoires de recherche et est déployé sur l'ensemble des académies avec le soutien des Ecoles académiques de formation continue (EAFC).

ProFan-Transfert vise une nouvelle approche pédagogique autour du projet de l'élève : en favorisant le développement cognitif et social des élèves, il s'agit de leur permettre de maîtriser leur contexte d'apprentissage et, demain, leur contexte d'exercice professionnel

[pour en savoir plus](#)

6.2 Le portfolio

Le **portfolio de compétences**, est un outil évolutif qui rassemble des preuves concrètes des compétences acquises à travers des expériences professionnelles, académiques ou personnelles. Ce dossier est alimenté tout au long de la formation. Il permet de tracer les situations professionnelles rencontrées, d'identifier les compétences développées, de percevoir les progrès réalisés par l'apprenant.

Pour construire son portfolio de compétences, l'apprenant doit identifier, analyser et formaliser les compétences acquises tout au long de son parcours de formation. C'est un outil de valorisation de son parcours et de son identité personnelle et de son potentiel professionnel.

Il peut être réalisé sous format numérique et intégrer des vidéos de présentation ou des dossiers en ligne.

L'équipe enseignante accompagne l'élève dans la construction et l'organisation du portfolio.

Dans le cadre du bac pro HPS, il doit pouvoir témoigner d'un ensemble de situations professionnelles en lien avec les compétences du bloc et du bloc 2.

Par le recueil d'informations et l'analyse qui en est faite, le portfolio de compétences sera utile dans la préparation de l'évaluation certificative dans le cadre de l'épreuve E2, à savoir l'élaboration d'un dossier permettant d'évaluer les compétences du bloc 2.

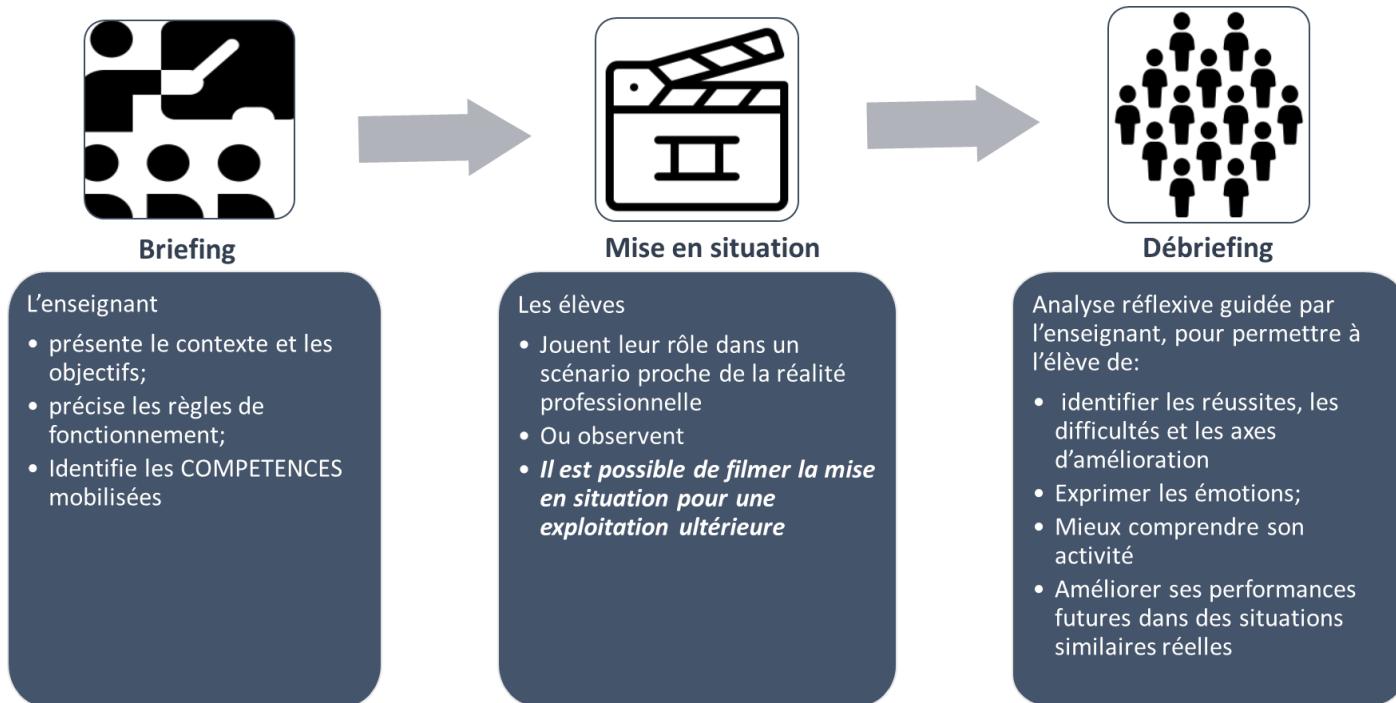
6.3 L'apprentissage par simulation

L'apprentissage par simulation permet d'expérimenter une grande variété de situations parfois rares. Une mise en pratique, l'entraînement, l'observation et l'analyse de ses propres performances de ses attitudes et de ses interactions avec les autres permettent de développer un ensemble de compétences :

- compétences techniques : apprentissage des gestes dans des situations plus ou moins complexes et rares
- compétences d'analyse : analyse d'une situation de travail pour prise de décision
- compétences psychosociales : communication, maîtrise et dépassement de soi, etc.

La simulation s'intègre comme une méthode active permettant de donner du sens à la formation, en rapprochant les apprentissages scolaires des réalités professionnelles. Elle vise à mobiliser des compétences du référentiel et est adaptée au niveau de compétence de l'apprenant. Les situations professionnelles, supports essentiels du plan de formation, doivent être conçues ou adaptées pour permettre la mise en œuvre de séances de simulation réalistes et contextualisées.

Déroulement type d'une séance de simulation



Les séances de simulation permettent de travailler à la fois les compétences techniques, organisationnelles, les compétences transversales (analyse, communication) et les savoirs. L'analyse des pratiques professionnelles et le retour d'expérience (notamment lors des PFMP) enrichissent la conception des scénarios et favorisent l'ancre des apprentissages. Les séances de simulation doivent être intégrées dans le dispositif d'évaluation formative, avec des grilles d'observation et des temps de retour individualisés.

Exemple : Situation professionnelle simulée

Contexte :

Une entreprise de propreté assure l'entretien d'un immeuble de bureaux. Une nouvelle procédure de nettoyage écologique des surfaces a été mise en place. L'équipe est composée d'un chef d'équipe, d'un agent expérimenté et d'un nouvel arrivant.

Scénario :

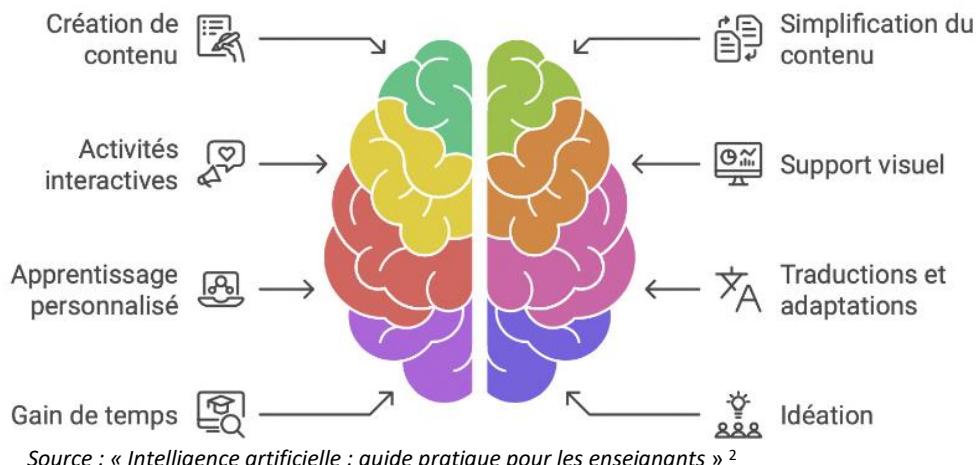
Le chef d'équipe reçoit la mission de présenter la nouvelle procédure à l'équipe, d'accompagner le nouvel arrivant dans sa prise de poste et de veiller à la bonne application des consignes par tous. Il doit repérer les difficultés éventuelles, proposer des solutions, encourager les échanges de pratiques.

Briefing	<ul style="list-style-type: none">Présentation du contexte, des objectifs, du scénario<ul style="list-style-type: none">➤ Rappel des règles de bienveillance, de non jugement
Mise en situation	<ul style="list-style-type: none">Répartition des rôles : chef d'équipe (élève évalué), agents (autres élèves ou formateurs).<ul style="list-style-type: none">➤ Simulation de la transmission de la nouvelle procédure, observation des interactions, accompagnement du nouvel arrivant, gestion des questions ou difficultés rencontrées.
Observation	Les autres élèves observent la scène, éventuellement via un dispositif de captation vidéo (avec destruction des enregistrements après la séance). Ils peuvent disposer d'une grille d'observation
Debriefing	<ul style="list-style-type: none">Analyse collective de la pratique : points forts, axes d'amélioration, gestion de la communication, adaptation du discours selon l'expérience des membres de l'équipe.Échanges sur la posture professionnelle, la gestion des résistances, l'encouragement à l'apprentissage entre pairs
Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Capacité à expliquer et transmettre une procédure.<input type="checkbox"/> Capacité à repérer les besoins d'accompagnement.<input type="checkbox"/> Qualité de la communication et de l'écoute.<input type="checkbox"/> Attitude bienveillante et constructive lors du feedback.<input type="checkbox"/> Capacité à rendre compte à sa hiérarchie	

6.4 L'intelligence artificielle dans le cadre de ses enseignements

6.4.1 La valeur ajoutée de l'IA dans l'ingénierie de formation

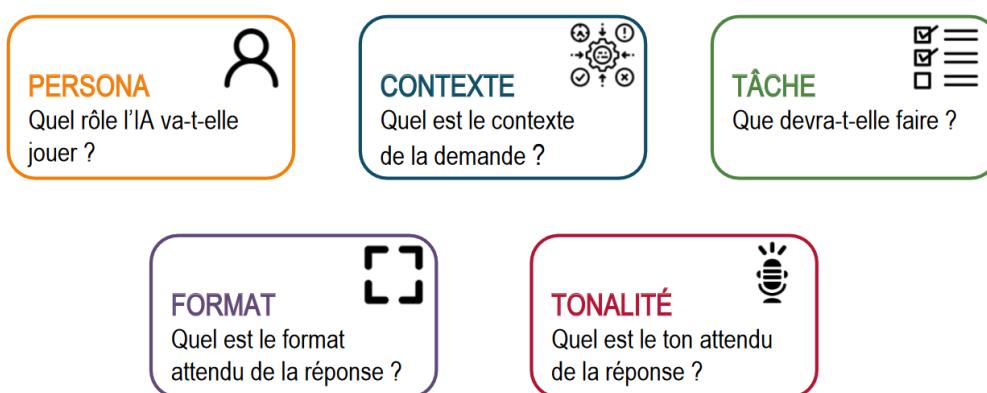
Désormais accessibles et multiples, les intelligences artificielles génératives permettent de créer du contenu, facilitent la veille informationnelle et contribuent au développement professionnel des enseignants. Utilisée dans le respect de valeurs éthiques, l'intelligence artificielle est un outil qui ouvre largement le champ des possibles dans une pédagogie active au service des compétences des élèves.



6.4.2 Rédiger un prompt

Un prompt efficace se définit comme une instruction claire et précise, donnée à un modèle d'intelligence artificielle (IA) pour obtenir une réponse pertinente et utile. La qualité du prompt détermine directement la pertinence des résultats générés.

Il est primordial de formuler une demande de façon explicite, en précisant le contexte, le niveau attendu, les objectifs et le format de la réponse attendue (tableau, schéma, texte ...).



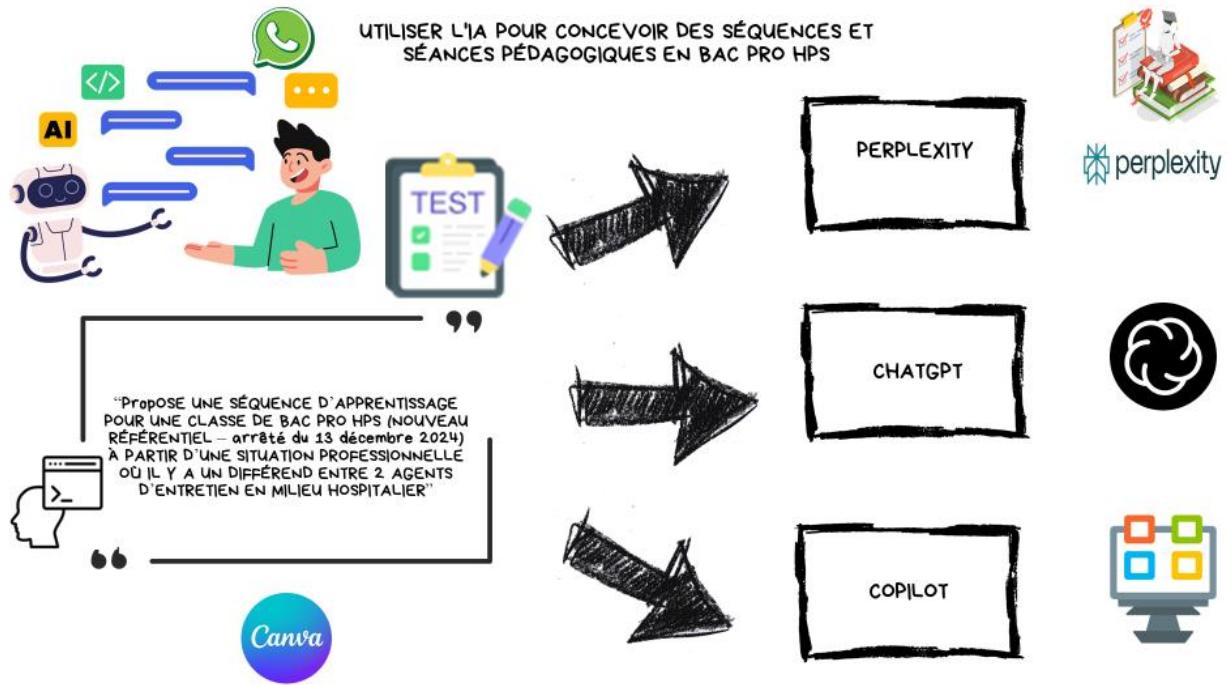
Source : Collège des IEN – Académie de Lyon

Selon le niveau attendu, la ou les compétences mobilisées, il est toujours possible d'ajouter des contraintes de longueur, de sources à utiliser, de points à aborder. (ex : rédige une synthèse de 15 lignes maximum sur les enjeux de la vaccination, en citant au moins deux sources scientifiques récentes).

🔍 [pour en savoir plus](#)

² <https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/7cQfKmEtHHZgCxT>

6.4.3 Exemple d'application en bac pro HPS



Deux intelligences artificielles ont été interrogées avec ce même prompt.

L'intégration de l'intelligence artificielle dans les démarches pédagogiques du baccalauréat professionnel HPS doit s'appuyer sur l'expertise de l'enseignant qui a la responsabilité d'analyser, de sélectionner et d'adapter les propositions issues de l'IA afin de garantir leur pertinence pédagogique, leur conformité au référentiel et le respect des principes éthiques propres à l'éducation. Par son discernement professionnel, il veille à ce que l'IA soit mobilisée comme un outil complémentaire au service de la professionnalisation des élèves, tout en préservant la qualité des apprentissages et l'accompagnement individualisé, essentiels à la réussite de chacun.

Séquence d'apprentissage : Gestion de conflit entre deux agents d'entretien en milieu hospitalier

Objectif pédagogique général : [1] Développer les compétences relationnelles et organisationnelles nécessaires pour gérer et résoudre un conflit entre collègues dans un contexte professionnel sensible.

1. Situation déclenchante

Contexte : Deux agents d'entretien en milieu hospitalier ont une divergence sur la répartition des tâches dans une zone sensible (ex. : bloc opératoire).

Problème identifié : Mauvaise communication et désaccord sur l'application des protocoles de nettoyage.

2. Objectifs spécifiques

Comprendre les enjeux de la communication dans une équipe.

Identifier les protocoles de répartition des tâches en milieu hospitalier.

Appliquer une démarche de résolution de conflit adaptée au contexte professionnel.

3. Déroulement de la séquence

3.1 Introduction – séance d'une durée d'une heure

3.1.1 Brainstorming

Question : Quels sont les impacts d'un conflit sur la qualité du travail en milieu hospitalier ?

Résultat attendu : Sensibilisation aux conséquences sur l'hygiène, la sécurité et le bien-être des patients.

3.1.2 Apports théoriques

Rappel des protocoles d'hygiène en zone sensible (exemple : bionettoyage)^{[1][2]}.

Notions de communication professionnelle (écoute active, assertivité).

3.2 Étude de cas pratiques - séance d'une durée de deux heures

3.2.1 Mise en situation

Lecture ou mise en scène du désaccord entre les deux agents.

Identification des causes du conflit (exemple : mauvaise répartition des tâches, non-respect des protocoles).

3.2.2 Travail en groupe

- Analyse des faits.
- Proposition de solutions pour résoudre le conflit (médiation, clarification des rôles).

3.3 Mise en application – séance d'une durée d'une heure

3.3.1 Jeu de rôle

Les élèves jouent le rôle des agents et du chef d'équipe chargé de résoudre le conflit.

Objectif : Appliquer une démarche constructive pour trouver un compromis.

3.3.2 Débriefing

Discussion sur les stratégies utilisées.

Retour sur les bonnes pratiques managériales.

3.4 Évaluation (30 minutes)

Évaluation formative : QCM sur les protocoles d'hygiène et la gestion des conflits.

Évaluation pratique : Observation lors du jeu de rôle.

4. Compétences mobilisées

Organisation et planification du travail (C3 du référentiel HPS)^{[3][4]}.

Communication professionnelle et gestion des relations interpersonnelles.

5. Supports pédagogiques

Fiches protocolaires sur le bionettoyage^{[2][5]}.

Guide sur la gestion d'équipe et résolution de conflits^[4].

6. Prolongements possibles

Étude approfondie sur les responsabilités du chef d'équipe en milieu hospitalier.

Simulation d'un audit qualité post-conflit pour évaluer l'impact des solutions mises en œuvre.



Voici une proposition de séquence d'apprentissage pour une classe de Bac Pro HPS, basée sur une situation professionnelle où il y a un différend entre deux agents d'entretien en milieu hospitalier :

Objectifs de la séquence

- **Compétences professionnelles**: Maîtriser les techniques de nettoyage et de désinfection en milieu hospitalier.
- **Compétences relationnelles**: Gérer les conflits et communiquer efficacement en équipe.
- **Compétences transversales**: Analyser une situation professionnelle et proposer des solutions adaptées.

Déroulement de la séquence

1. Introduction (1 heure)

- **Présentation de la situation**: Décrire le différend entre les deux agents d'entretien.
- **Objectifs de la séquence**: Expliquer les compétences à acquérir et les objectifs pédagogiques.

2. Analyse de la situation (2 heures)

- **Travail en groupe** : Les élèves analysent la situation en identifiant les causes du conflit.
- **Discussion** : Échanges sur les différentes perspectives et les impacts du conflit sur le travail et l'équipe.

3. Techniques de résolution de conflits (3 heures)

- **Théorie** : Présentation des méthodes de résolution de conflits (médiation, communication non violente, etc.).
- **Pratique** : Jeux de rôle où les élèves jouent les différents acteurs de la situation et tentent de résoudre le conflit.

4. Application des techniques professionnelles (4 heures)

- **Ateliers pratiques** : Les élèves appliquent les techniques de nettoyage et de désinfection en milieu hospitalier.
- **Évaluation** : Observation et feedback sur la qualité du travail et la collaboration entre les élèves.

5. Synthèse et évaluation (2 heures)

- **Retour sur la séquence** : Discussion sur les apprentissages réalisés et les compétences acquises.
- **Évaluation finale** : Test écrit et pratique pour évaluer les compétences professionnelles et relationnelles.

Ressources

- **Guide d'accompagnement pédagogique** : Utiliser les ressources disponibles sur le portail Eduscol[1].

- **Documents de référence** : Référentiel du Bac Pro HPS[2].

Cette séquence permet aux élèves de développer à la fois leurs compétences techniques et relationnelles, essentiellement en milieu hospitalier.

Est-ce que cette proposition vous semble adaptée ? Avez-vous besoin de plus de détails sur une partie spécifique ?

References

[1] BACCALAUREAT PROFESSIONNEL HYGIENE PROPRETE STERILISATION

[2] Bac Pro HPS : Hygiène, Propreté et Stérilisation

6.5 La transition numérique dans les secteurs de la propreté

« La transformation des modes de travail et des modes de communication, la dématérialisation des démarches, le développement des équipements connectés s'accélèrent. Ils sont sources d'opportunités et d'efficacité mais peuvent créer des difficultés importantes dans l'entreprise lorsque la maîtrise du numérique est défaillante ».

La transition numérique concerne l'ensemble des secteurs de la propreté. Elle mobilise des technologies permettant d'améliorer les performances des entreprises comme celles des utilisateurs : mobilité connectée, gestion des plannings et gestion de l'information, cobotique, progiciels pour l'organisation des prestations, la digitalisation des protocoles, la traçabilité et le suivi de la qualité.

6.5.1 Exemple : digitaliser un protocole de bionettoyage



Les objectifs sont multiples :

- Diminution significative de la consommation de papier
- Valorisation de chacune des catégories professionnelles par la modernisation des outils
- Optimisation de la traçabilité
- Facilitation de la communication et l'accès à l'information
- Amélioration de la performance des équipes
- Sécurisation des données



<https://movework.fr/protocole-bionettoyage>

Les évolutions technologiques ont un impact majeur pour les équipes et doivent être accompagnées. Elles représentent pour l'entreprise :

- Une plus-value pour le management
- Une finesse et une pertinence dans l'analyse et la maîtrise des organisations
- Une valorisation de nos métiers
- Une évolution des pratiques avec une montée en compétences des agents

Pour en savoir plus : consulter les ressources présentées dans le cadre du PNF via le lien et listées dans le guide d'équipement à titre d'exemples.

[Pour en savoir plus](#)

7. L'ÉVALUATION DES COMPETENCES

7.1 L'évaluation continuée

Une évaluation régulière du niveau de maîtrise des compétences des apprenants présente plusieurs intérêts :

- une amélioration continue des apprentissages : l'évaluation régulière permet de détecter les difficultés en temps réel, favorisant un ajustement immédiat des méthodes pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques ;
- une motivation et un engagement accrus : les feedbacks réguliers renforcent la confiance en soi et stimulent l'implication active. Les apprenants perçoivent leurs progrès concrètement ;
- une personnalisation des parcours : l'évaluation régulière et continue identifie les compétences à renforcer et permet de mieux individualiser les enseignements ;
- un renforcement de la relation enseignant-professionnel-apprenant : les échanges réguliers favorisent la collaboration et clarifient les attentes ;
- une prévention du décrochage : le suivi continu et régulier réduit les risques de décrochage, en identifiant précocement les signaux d'alerte.

Un suivi de la mobilisation des compétences et de leur niveau d'acquisition est à prévoir par l'équipe pédagogique (voir annexe

Les indicateurs d'évaluation permettront de situer le niveau de maîtrise de la compétence atteint par l'élève ou par un groupe d'élèves, en fonction de la complexité du contexte et de la situation.

Une démarche spirale permet la réactivation régulière des compétences au fur et à mesure des différents contextes professionnels et de la complexification des situations d'apprentissage, pour ancrer les gestes professionnels et enrichir les savoir associés. Elle permet une montée en compétence graduelle alignée sur les attendus du référentiel, tout en limitant les risques d'erreur professionnelle par un ancrage mémoriel renforcé. La flexibilité inhérente à cette méthode permet de répondre aux besoins différenciés par une remédiation ciblée pour les élèves en difficulté lors des passages ultérieurs et un approfondissement pour ceux qui ont un meilleur niveau de maîtrise.

L'**annexe 3** présente un outil de suivi des compétences développées au cours de la formation.

L'**annexe 4** propose un suivi du niveau d'acquisition des compétences.

Les grilles sous format excel sont disponibles via le lien :  [Espace ressources BCP HPS](#)

7.2 L'évaluation certificative



Epreuves E2 et E31

Contrôle en
Cours de
Formation

E2 - Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux	E31 - Conduite d'activités de nettoyage, de bionettoyage et de stérilisation
Compétences et savoirs associés du bloc 2 - Coefficient 6	Compétences et savoirs associés du bloc 1 - Coefficient 10
En centre de formation par un enseignant ou formateur de la spécialité et si possible un professionnel (ou deux enseignants de la spécialité ou formateurs)	En milieu professionnel par le tuteur du stagiaire ou de l'apprenti et un enseignant de la spécialité ou formateur
<p>A partir d'un dossier élaboré individuellement par le candidat au cours d'une période d'activité professionnelle ou une période de formation en milieu professionnel dans un des secteurs en lien avec l'épreuve</p> <p>Evaluation orale - 30 min :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du dossier par le candidat, à l'aide d'un support numérique Entretien avec les membres de la commission d'évaluation : le candidat justifie et approfondit les éléments présentés Le candidat présente une action, sur la base d'un cas fictif soumis par la commission d'évaluation 	<p>Partie 1 - Coef.5 : En entreprise de propriété ou au sein d'une équipe de bionettoyage dans un établissement de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation pratique : Le tuteur évalue la mise en œuvre des activités sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel • Entretien avec le professeur de spécialité et le tuteur : Le candidat présente une action de coordination d'équipe et mobilise des savoirs associés du bloc 1, en lien avec les activités menées <p>Partie 2 - Coef.5 : En service de stérilisation des dispositifs médicaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation pratique : Le tuteur évalue la mise en œuvre des activités sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel • Entretien avec le professeur de spécialité et le tuteur : Le candidat justifie des étapes de sa pratique en mobilisant les savoirs associés en lien avec les activités menées

Epreuve E2

Contribution à la démarche qualité
et à la maîtrise des risques professionnels dans le
respect des enjeux sociaux et environnementaux

Finalités et objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte sur les compétences du pôle d'activités 2 : « Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux ».

L'épreuve permet d'évaluer les compétences du bloc 2 :

- contribuer à la démarche de prévention des risques professionnels
- contrôler ses activités et celles d'une équipe
- participer au développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe
- communiquer en situation professionnelle
- animer une équipe de nettoyage et de bionettoyage

Modalités d'évaluation

Forme ponctuelle	Contrôle en cours de formation
L'évaluation prend appui sur un dossier élaboré individuellement par le candidat au cours d'une période d'activité professionnelle ou une période de formation en milieu professionnel dans un des secteurs en lien avec l'épreuve	
<p>Présentation du dossier par le candidat, à l'aide d'un support numérique</p> 	<p>Evaluation orale - Durée 30 mn</p> <p>Entretien avec les membres de la commission d'évaluation : le candidat justifie et approfondit les éléments présentés</p>  
La commission d'évaluation est constituée par un professeur de la spécialité et un professionnel dans la mesure du possible. Le cas échéant, ce dernier pourra être remplacé par un enseignant de la spécialité.	

Sous-épreuve E31

Conduite d'activités de nettoyage,
de bionettoyage et de stérilisation

**Unité U31
Coefficient 10**

Finalités et objectifs de la sous-épreuve

La sous épreuve E31 permet de vérifier que le candidat est capable :

- de conduire et coordonner des activités de nettoyage et de remise en état, de bionettoyage des surfaces,
- de mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser.

Elle permet d'évaluer les compétences du bloc1 - Conduite d'activités de nettoyage, de bionettoyage et de stérilisation :

- mettre en œuvre des activités de nettoyage et de remise en état des surfaces
- mettre en œuvre des activités de bionettoyage des surfaces
- coordonner des activités de nettoyage et de désinfection et de remise en état des surfaces
- mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser en assurant la traçabilité

Modalités d'évaluation

	Forme ponctuelle	Contrôle en cours de formation
Partie 1 Coef 5 	<p>En contexte professionnel, le candidat met en œuvre et coordonne des activités de nettoyage et de remise en état ou de désinfection des surfaces</p> <p>Epreuve pratique et orale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation pratique – durée 2h10 En contexte professionnel du secteur de la propreté mettant en œuvre des activités de nettoyage ou de remise en état ou en établissement de santé ou médico-social mettant en œuvre des activités de bionettoyage Le candidat propose une coordination des activités d'une équipe pour répondre à une commande. Il réalise une démonstration commentée d'une technique professionnelle imposée • Entretien oral – durée 20 min Le candidat justifie la proposition élaborée et mobilise des savoirs associés du bloc 1 en lien avec les activités menées Sujet issu d'une banque nationale 	<p>Epreuve pratique et orale, en milieu professionnel, en entreprise de propreté ou au sein d'une équipe de bionettoyage dans un établissement de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation pratique : Le tuteur évalue la mise en œuvre des activités sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel PFMP • Entretien avec le professeur de spécialité et le tuteur : Le candidat présente une action de coordination d'équipe et mobilise des savoirs associés du bloc 1, en lien avec les activités menées <p>Cette évaluation a lieu en classe de première ou de terminale, lors d'une période de formation en milieu professionnel</p>
Partie 2 Coef 5 	<p>En contexte professionnel, le candidat met en œuvre des opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser et en assure la traçabilité</p> <p>Epreuve pratique et orale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation pratique – durée 2h10 Dans un contexte professionnel de service de stérilisation, le candidat met en œuvre les activités de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser, dans chacune des trois zones, et en assure la traçabilité • Entretien – durée 20 min L'entretien doit permettre d'évaluer l'aptitude du candidat à justifier des étapes de sa pratique en mobilisant les savoirs associés en lien avec les activités menées 	<p>Epreuve pratique et orale, en milieu professionnel, dans un service de stérilisation des dispositifs médicaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation pratique : Le tuteur évalue la mise en œuvre des activités sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel PFMP • Entretien avec le professeur de spécialité et le tuteur : Le candidat justifie des étapes de sa pratique en mobilisant les savoirs associés en lien avec les activités menées <p>Cette évaluation a lieu en classe de première ou de terminale, lors d'une période de formation en milieu professionnel</p>

8. SOUTIEN AUX PARCOURS

Depuis la rentrée 2024, la classe de terminale de baccalauréat professionnel est réorganisée et un parcours différencié de 6 semaines est proposé aux élèves en fin d'année scolaire de terminale. L'objectif est de mieux accompagner les élèves dans un parcours de réussite vers l'insertion professionnelle ou vers la poursuite d'études.

Le choix entre les parcours de préparation à l'insertion dans l'emploi ou de préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, même s'il se concrétise en classe de terminale, s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement continu du parcours de l'élève depuis la classe de seconde.

8.1 Favoriser une insertion professionnelle réussie

Le parcours de préparation à l'insertion professionnelle est destiné aux élèves qui souhaitent rentrer dans la vie active après l'obtention du baccalauréat professionnel, à ceux qui visent une poursuite d'études courte et professionnalisaante.

Ce parcours s'appuie sur une formation en milieu professionnel complémentaire qui doit permettre à l'élève de valoriser des compétences attendues dans le secteur professionnel visé. La rédaction d'un portfolio pourra présenter l'ensemble des activités menées et témoigner des compétences développées dans l'intégralité du parcours. L'élève, à l'issue de sa formation connaît les réseaux professionnels, maîtrise les outils permettant la recherche d'emploi et le dépôt de candidatures.

Les PFMP du parcours différencié doivent répondre au projet d'insertion professionnelle de l'élève et cibler les compétences qui pourront être développées ou confortées à l'occasion de ces périodes afin d'ouvrir l'horizon personnel de l'élève.

Il est donc important de :

- bien identifier et valoriser les compétences, y compris transversales, acquises et à consolider,
- informer le tuteur des objectifs, des compétences ciblées et de leur niveau attendu,
- sensibiliser l'élève aux composantes de l'environnement dans lequel il exerce l'activité pour lui permettre de conforter sa posture professionnelle : conditions de travail, équipe dans laquelle il s'intègre, valeurs portées par l'entreprise ou la structure, compétences spécifiques à certains secteurs professionnels
- développer l'aptitude à la mobilité,
- sensibiliser à l'entrepreneuriat dans le secteur de la propriété.

Les PFMP effectuées au titre du module « insertion professionnelle » n'entrent pas dans le cadre de la certification.

Le suivi de l'équipe pédagogique doit cependant permettre de vérifier la conformité de la PFMP avec les attendus définis par la convention et d'accompagner la prise de recul des élèves au regard de leur projet d'insertion professionnelle.

Chaque PFMP donne obligatoirement lieu à une convention spécifique sur le fondement de la convention-type annexée à la circulaire du 29 mars 2016 et ouvre droit au versement de l'allocation instaurée par le décret n°2023-765 du 11 août 2023.

Ces 6 semaines peuvent également permettre à l'élève de bénéficier d'activités complémentaires en établissement, pour, par exemple préparer des certifications favorables à l'employabilité (habilitation électrique, certification SST ...)

8.2 Accompagner à la poursuite d'études

Ce module s'adresse aux élèves qui envisagent de poursuivre leurs études après l'obtention du baccalauréat professionnel en BTS ou autre formation du supérieur, afin de faciliter leur entrée en études supérieures et de favoriser leur réussite.

Il s'agit notamment dans ce parcours de :

- consolider ou acquérir des notions disciplinaires générales, scientifiques, technologiques et professionnelles,
- renforcer des compétences clés mobilisées dans la spécialité visée en études supérieures,

- travailler l'expression orale et écrite,
- renforcer des compétences relationnelles, d'autonomie, d'organisation et de prise d'initiative
- développer des compétences managériales

Ce parcours de 180 heures (30 heures / semaine) mobilise l'ensemble des enseignants qui peuvent intervenir seuls ou en co-intervention. L'intervention d'enseignants du supérieur permettra d'être au plus près du niveau attendu et de faire lien avec le parcours de consolidation proposé en BTS.

Il répond, par la pédagogie de projet à des besoins identifiés chez l'élève en fonction de la poursuite d'études visée.



Source : <https://digipad.app/p/1033701/d047359acd5f7>

8.3 Préconisations sur des points clés pour une poursuite d'étude en BTS

- Approfondir des connaissances scientifiques ou technologiques dans le cadre de travaux visant à mettre l'étudiant en situation de veille scientifique technologique réglementaire et juridique ;
- Analyser des situations professionnelles dans les domaines de la propriété, l'assainissement et la valorisation des déchets pour proposer des solutions techniques ou managériales adaptées ;
- Argumenter une proposition commerciale ;
- Communiquer à l'écrit et à l'oral.

Des points d'appui	Des points de fragilité
<input type="checkbox"/> Ancrage dans une culture professionnelle	<input type="checkbox"/> Analyse plus approfondie de corpus documentaires parfois ardu, techniques et scientifiques
<input type="checkbox"/> Contextualisation des enseignements et situations professionnelles	<input type="checkbox"/> Autonomie – esprit de synthèse - communication - maturité
<input type="checkbox"/> Maîtrise technique et organisationnelle	<input type="checkbox"/> Evolution du statut de l'élève dans le contexte professionnel
	<input type="checkbox"/> Compétences psychosociales et de communication
	<input type="checkbox"/> Compétences nouvelles en économie-gestion

Pour faciliter la réussite des élèves	En BCP	En BTS
	<input type="checkbox"/> Favoriser une autonomie progressive <input type="checkbox"/> Traveller la méthodologie et l'organisation du travail personnel <input type="checkbox"/> Développer les compétences managériales (travail en équipe) <input type="checkbox"/> S'appuyer sur des dispositifs de la voie professionnelle: soutien au parcours, parcours différencié en Tle, mentorat...	<input type="checkbox"/> Valorisation des compétences professionnelles <input type="checkbox"/> Consolidation en culture générale <input type="checkbox"/> Consolidation en méthodologie <input type="checkbox"/> Consolidation dans les compétences de communication

Ce parcours doit se penser en cohérence avec le parcours de consolidation qui sera proposé aux élèves de bac professionnel arrivant en BTS (Mesure 5.3 de la réforme du lycée professionnel), afin de limiter le risque décrochage et de multiplier les chances de réussite et d'obtention du Brevet de technicien supérieur.

Un croisement des référentiels du BCP et du BTS permettra de cibler les écarts identifiés entre les deux diplômes. Des organisations différentes peuvent être proposées selon le profil des élèves et le type de formation du supérieur. La démarche de projet permettra d'impliquer l'élève dans un contexte réaliste en lien avec les activités professionnelles permettant d'assurer une transition entre le niveau baccalauréat et le niveau BTS.

Il est essentiel, dans ce module de travailler sur la confiance des élèves en mettant en évidence les atouts dont ils disposent pour réussir. Les activités qui sont proposées doivent alors permettre aux élèves d'évaluer leurs compétences de compréhension, d'analyse, d'expression et aux enseignants d'enrichir ces compétences, de les conforter en plaçant les élèves face à des activités exigeantes avec un guidage adapté.

 [Pour en savoir plus](#)

9. GUIDE D'ÉQUIPEMENT

L'organisation du plateau technique doit permettre de développer les compétences des deux blocs, à savoir les compétences de réalisation mais également les compétences de coordination et d'animation d'équipe.

Le plateau technique se partage en trois espaces identifiables :

- un espace « propreté » composé de deux environnements supports d'activités d'entretien courant ou de remise en état.
- un espace « hygiène » composé à minima de deux environnements inspirés du secteur de la santé, supports d'activités de bionettoyage ;
- un espace « stérilisation des dispositifs médicaux » composé d'une zone de lavage, d'une zone de conditionnement et d'une zone de déchargement d'autoclave ;

Les préconisations de ce guide d'équipement ont pour vocation de dresser un panel large des installations, des équipements et des matériels.

Cette proposition est indicative et à adapter en fonction des contextes établissements, de l'existant, des formations de la filière présentes dans l'établissement, notamment le CAP Propreté et prévention des biocontaminations.

 [Espace ressources BCP HPS](#)

Le guide d'équipement ne détaille pas les tenues professionnelles des élèves. Celles-ci doivent être adaptées à chaque secteur et permettre la mise en œuvre des activités dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, au plus proche de la réalité professionnelle.

GLOSSAIRE

Accident d'exposition au sang (AES)	Tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang et comportant soit une effraction cutanée (piqûre ou coupure) soit une projection sur une muqueuse (œil, bouche) ou sur une peau lésée. Sont assimilés à des AES les accidents survenus dans les mêmes circonstances avec d'autres liquides biologiques tels que sécrétions génitales, liquide cérébro-spinal (LCS), synovial, pleural, péritonéal, péricardique, amniotique... Ils doivent être considérés comme potentiellement contaminants même s'ils ne sont pas visiblement souillés de sang comme un AES. https://www.geres.org/aes-et-risques/
Acteur de prévention	Personne impliquée dans la mise en œuvre de mesures de prévention des risques
Action préventive	Action visant à éliminer la cause d'une non-conformité potentielle ou d'une autre situation potentielle indésirable. NF EN ISO 9001 – 2015.
Action corrective	Action visant à éliminer la cause d'une non-conformité et à éviter qu'elle ne réapparaisse (NF EN ISO 9001 – 2015).
Activité microbicide (bactéricide, virucide, fongicide, sporicide...)	Capacité d'un produit ou d'une substance active à réduire le nombre d'organismes d'essai représentatifs, y compris les cellules bactériennes viables et/ou les levures viables et/ou les spores de moisissures et/ou les endospores bactériennes viables et/ou les particules virales infectieuses, dans des conditions d'essai définies (NF EN 14885:2018)
Agent biologique	Micro-organisme pouvant être présent dans l'environnement, les milieux de travail et chez les être vivants. On les classe en grandes catégories : bactéries, champignons microscopiques, virus, parasites et prions. https://www.inrs.fr/risques/biologiques/presentation-agent-biologique.html Micro-organismes, y compris les micro-organismes génétiquement modifiés, des cultures cellulaires et des endoparasites humains susceptibles de provoquer une infection, une allergie ou une intoxication (C. trav., art. R. 4421-2).
Agent stérilisant	Entité physique ou chimique, ou combinaison d'entités, ayant une activité microbicide suffisante pour obtenir la stérilité dans des conditions définies (ISO/TS 11139 –2006).
Animation d'une équipe de nettoyage et de bionettoyage	Ensemble d'actions visant à diriger, motiver et coordonner les membres d'un groupe afin de maximiser leur performance collective.
Anomalie	Écart par rapport à la valeur de référence. Cet écart peut concerner des résultats d'analyse mais peut également s'appliquer à des altérations de fonctionnement d'un appareil.
ARS	Les Agence Régionale de Santé assurent un pilotage uniifié de la santé en région (https://www.ars.sante.fr/quest-ce-quune-agence-regionale-de-sante)
Attitude prosociale	Comportement visant à aider ou à bénéficier à autrui
Autocontrôle	Contrôle réalisé par la personne œuvrante. Il peut être visuel ou normalisé (prélèvements - procédures automatisées - relevés de résultats...)
Bactéries Multi-Résistantes aux antibiotiques (BMR)	Bactéries qui, du fait de l'accumulation des résistances acquises à plusieurs familles d'antibiotiques, ne sont plus sensibles qu'à un petit nombre d'antibiotiques utilisables en thérapeutique
BHRe	Bactéries Hautement Résistantes émergentes, posant un défi particulier en milieu hospitalier
Biocide	Substance chimique destinée à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre de toute autre manière par une action autre qu'une simple action physique ou mécanique. Rq: l'utilisation de ces produits est réglementée afin de garantir leur efficacité tout en minimisant les risques pour la santé publique et l'environnement. Une certification "Certibiocide" sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026, dans certaines conditions, pour les utilisateurs professionnels https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/assets/images/notice-explicative-certibiocide-janvier-2024.pdf
Biocontamination	Contamination d'une matière, d'un appareil, d'un individu, d'une surface, d'un liquide, d'un gaz ou de l'air par des particules viables.

Bionettoyage	Procédé destiné à réduire momentanément la contamination biologique des surfaces (Afnor-norme NF X50-790, Activités de service de nettoyage industriel). Il est obtenu par la combinaison de deux actions: nettoyage et désinfection. Ces deux actions peuvent être combinées ou séparées. Dans les secteurs de la santé, les procédures sont standardisées et les protocoles incluent un contrôle qualité et une traçabilité.
BMR	Bactéries Multi-Résistantes aux antibiotiques
Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière	Arrêté fixe les règles auxquelles doivent se conformer les Pharmacies à Usage Intérieur (incluant les services de stérilisation)
Cahier des charges	Document détaillant les spécifications et exigences techniques d'un projet ou d'un produit
Causerie	Moment d'échange et de discussion entre les membres d'une équipe de bionettoyage qui vise à renforcer la cohésion d'équipe, à partager les expériences, à discuter des protocoles de nettoyage et désinfection, et à améliorer les pratiques professionnelles pour garantir un environnement hygiénique et sûr dans les établissements de santé ou médico-sociaux. Cette causerie permet également de clarifier les rôles, de résoudre les difficultés rencontrées et de maintenir une formation continue sur les méthodes de bionettoyage.
cercle de Sinner	Représentation des quatre facteurs majeurs d'une action de nettoyage ou de bionettoyage: l'action de la température, l'action chimique de l'eau et du produit utilisé, l'action mécanique (manuelle ou mécanisée), l'action de la température. Représentées dans un cercle, ces 4 actions se combinent pour garantir le résultat.
Charte qualité	Document formalisant l'engagement d'une organisation envers la qualité de ses produits ou services
Chef de site	Responsable de la gestion globale d'un site ou d'un établissement
Chef d'équipe / chef d'équipe œuvrant	Personne responsable de la coordination et de la gestion d'une équipe de travail et en mesure d'assurer tout ou partie des activités
Coactivité	Situation où plusieurs entreprises ou équipes travaillent simultanément sur un même lieu, nécessitant une coordination pour prévenir les risque
Cobotique	Domaine de la collaboration entre humains et robots dans un environnement de travail
Communication directe	Échange d'informations en face à face ou en temps réel
Communication indirecte	Transmission d'informations par l'intermédiaire d'un support ou d'un tiers
Compétence	Ensemble des connaissances, aptitudes et comportements qui permettent à un individu d'accomplir efficacement une tâche ou un ensemble de tâches en mobilisant et en combinant des ressources internes et externes dans un contexte professionnel .
Compétences psychosociales (CPS)	Ensemble cohérent et inter relié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent de renforcer le pouvoir d'agir, de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives. (santé publique France)
Conduite d'activités	Gestion et supervision de l'exécution des tâches et processus
Consommable	Produit ou matériel destiné à être utilisé et remplacé régulièrement
Coordination d'activités	Organisation et synchronisation de différentes tâches ou équipes pour atteindre un objectif commun
Critère qualité	Caractéristique mesurable utilisée pour évaluer la qualité d'un produit ou d'un service
Culture médicale	Ensemble des connaissances liées au domaine médical
Démarche qualité	Approche visant à améliorer continuellement les processus et la satisfaction client
Désinfection	Réduction du nombre de micro-organismes dans ou sur une matrice inanimée, obtenue grâce à l'action irréversible d'un produit sur leur structure ou leur métabolisme, à un niveau jugé approprié en fonction d'un objectif donné (NF EN14885:2018). La SF2H parle d'une « opération au résultat momentané, permettant d'éliminer ou de tuer les micro-organismes et/ou d'inactiver les virus indésirables portés par des milieux inertes contaminés, en fonction des objectifs fixés. »
Détergent	Substance qui permet d'éliminer les graisses et autres salissures à la surface de matériaux. Un détergent contient un tensioactif qui provoque la rupture de la liaison entre support et salissure.
Différend	Désaccord ou conflit entre deux parties nécessitant une résolution

Dispositif médical (DM)	Instrument, appareil, équipement, matière, produit, à l'exception des produits d'origine humaine, ou autre article utilisé seul ou en association, y compris les accessoires et logiciels nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci, destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme à des fins médicales et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmaco-logiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut être assistée par de tels moyens. Article L.5211-1 du Code de la santé publique
DMR	Dispositif médical réutilisable dispositif médical destiné par le fabricant à être utilisé plusieurs fois, pour le même patient ou pour des patients différents, à condition qu'il soit soumis entre chaque utilisation à des procédures appropriées de retraitement, telles que le nettoyage, la désinfection, le conditionnement et, le cas échéant, la stérilisation validée.
DMU	Dispositif médical à usage unique
Document qualité	Tout document formalisant les procédures et normes de qualité au sein d'une organisation
Dysfonctionnement	Anomalie ou problème dans le fonctionnement normal d'un système ou d'un processus, nécessitant une action corrective
Ecogeste	Action quotidienne visant à réduire l'impact environnemental
Enregistrement	Document faisant état de résultats obtenus ou apportant la preuve de la réalisation d'une activité (ISO 9001 – 2015).
Environnement maîtrisé	Zone définie où l'on maîtrise les sources de contamination à l'aide de moyens spécifiés.
Équipement de Protection Collective (EPC)	Équipement de protection capable d'assurer indistinctement la sécurité du salarié affecté au poste et celle des autres personnes présentes à proximité.
EPI	Équipement de Protection Individuelle, matériel porté pour se protéger contre un ou plusieurs risques
Fiche d'action corrective	Document décrivant les mesures prises pour corriger ou signaler une non-conformité ou un problème identifié
Fiche d'audit	Document utilisé pour enregistrer les observations et résultats lors d'un audit
Fiche de liaison	Document assurant la communication et le suivi entre différents services ou intervenants
Fiche de poste	Document décrivant les missions, responsabilités et compétences requises pour un poste spécifique
Fiche de poste	Document qui décrit les tâches à réaliser par l'agent sur un poste donné. Il peut également détailler les lieux et les fréquences.
Fiche sécurité	Document détaillant les risques et les précautions à prendre pour un produit ou une activité
Fiche technique	Document résumant les caractéristiques techniques d'un produit ou d'un équipement
Habilitation	Autorisation officielle à exercer certaines activités ou à utiliser certains équipements, souvent liée à une formation spécifique
Infection associé aux soins	Infection contractée lors d'une prise en charge par un établissement de santé
Intelligence artificielle	Ensemble de technologies permettant à des machines d'imiter certaines fonctions cognitives humaines
Logiciel	Programme informatique conçu pour exécuter des tâches spécifiques
Microorganisme	Organisme microscopique constitué d'une cellule unique ou d'un groupe de cellules. Les virus sont aussi considérés comme de microorganismes
Mode opératoire	Description détaillée des étapes à suivre pour réaliser une tâche ou une opération spécifique
Nettoyage / détergence	Opération d'entretien et de maintenance d'un environnement dans le but principal d'assurer un lieu visuellement agréable et un certain niveau de propreté macroscopique (propreté visuelle). ou Élimination de la contamination d'un article jusqu'au niveau requis pour son traitement ultérieur et pour l'utilisation à laquelle il est destiné (NF EN ISO 15883-1/A1 – 2014).
Norme	Référence commune définissant des caractéristiques et des règles de fonctionnement pour un produit, un service ou un processus
Objet connecté	Dispositif capable de communiquer des données via Internet ou d'autres réseaux
organigramme	Représentation graphique des relations hiérarchiques ou fonctionnelles d'une organisation.

Plan de maîtrise sanitaire	Ensemble de documents décrivant les mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité alimentaire
Plan de nettoyage et de désinfection	Document détaillant les procédures, fréquences et produits utilisés pour le nettoyage et la désinfection d'un espace
Plan de prévention	Document identifiant les risques liés à la coactivité et définissant les mesures de prévention à mettre en œuvre: Il est notamment préconisé lors de l'intervention d'entreprises extérieures (EE) au sein d'une entreprise utilisatrice (EU)
Plan d'échantillonnage	Méthode de sélection d'échantillons pour contrôle ou analyse
Plan prévisionnel de formation projet pédagogique prévisionnel de formation	Document détaillant les objectifs, contenus et modalités d'une formation
Politique RSE	Une politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) désigne la stratégie et l'ensemble des mesures prises par une entreprise pour intégrer volontairement les préoccupations sociales, environnementales et éthiques dans ses activités économiques et ses interactions avec ses parties prenantes. Cette politique vise à contribuer au développement durable, améliorer l'impact de l'entreprise sur la société et l'environnement et prendre en compte les attentes de toutes les parties prenantes
PRAP	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique: formation visant à réduire les risques d'accidents et de maladies professionnelles (TMS par exemple)
Précaution complémentaire d'hygiène	Mesure d'hygiène qui viennent en complément des précautions standards sur prescription médicale. Il peut s'agir de précaution «contact» (gale, gastroentérite, bactérie multi résistante); de précautions «gouttelettes» (grippe...) de précautions "air" (tuberculose, légionellose)
Précautions standards d'hygiène	Ensemble de mesures d'hygiène de base visant à réduire le risque de transmission croisée des agents infectieux entre soignant, soigné et environnement, ou par exposition à un produit biologique d'origine humaine (sang, sécrétions, excréta...). Elles doivent être appliquées pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient et par tout professionnel de santé. (SF2H)
Prestataire	Entreprise ou personne fournissant un service à un client
Procédé de stérilisation	Série d'actions ou d'opérations nécessaires pour satisfaire aux exigences spécifiées concernant la stérilité (ISO/TS 11139 – 2006).
Procédure	Description formalisée de la manière de réaliser une activité ou un processus
Progiciel	Ensemble de logiciels applicatifs commercialisés en tant que produit complet et documenté
Protocole	Ensemble de règles et procédures standardisées à suivre dans un contexte donné, notamment en milieu médical
Recomposition	Opération consistant à réunir et présenter de façon organisée, selon une liste définie et validée par l'utilisateur, un ensemble de DMR propres et fonctionnels dans un contenant déterminé. Elle recouvre plusieurs opérations encadrées par des procédures : vérification de la propreté, la siccité et la fonctionnalité de chaque DMR.
Registre de langage	Niveau de langue adapté à une situation de communication spécifique
Relation client et usager	Interactions entre une organisation et ses clients ou utilisateurs
Relation fonctionnelle	Interaction entre services ou personnes basée sur les fonctions plutôt que sur la hiérarchie
Relation hiérarchique	Lien d'autorité et de subordination entre différents niveaux d'une organisation
Relevé d'observations	Document consignant les constatations faites lors d'une inspection, d'une observation ou d'un contrôle
réseau CPIAS	Réseau national de prévention des infections associées aux soins
Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	Intégration des préoccupations sociales et environnementales dans les activités commerciales
Services connexes	Services liés ou complémentaires au service principal, mais pouvant être fournis séparément par un service dédié ou un prestataire extérieur
Services associés	Services complémentaires proposés en plus du service principal, ajoutant de la valeur pour le client
SF2H	Société Française d'Hygiène Hospitalière

SF2S	Société Française des Sciences de la Stérilisation
Sous-traitant	Entreprise réalisant une partie du travail pour le compte d'une autre entreprise
Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Personne formée aux premiers secours en milieu professionnel
Stérilisation	Procédé visant à éliminer tous les micro-organismes d'un dispositif médical. « Pour qu'un dispositif médical puisse être étiqueté « stérile », la probabilité théorique qu'un micro-organisme viable soit présent sur un dispositif doit être égale ou inférieure à 1 pour 10^6 » (NF EN 556). La stérilisation est un « procédé visant à rendre stérile la charge à stériliser » (NF EN 285)
Supervision	Action de surveiller et diriger le travail d'autres personnes
Traçabilité	Capacité à suivre l'historique, l'application ou la localisation d'un produit ou d'une activité
Ultra propreté	Niveau de propreté extrêmement élevé, requis dans des environnements sensibles comme les salles blanches : salles propres, zones et locaux confinés ou protégés, blocs opératoires, pharmacies hospitalières, unités de stérilisation, centres de recherche, laboratoires, unités de production, procédés propres, procédés aseptiques...
Unité viable	Une ou plusieurs particules viables que l'on dénombre comme une seule unité. Rq : Lorsque l'on dénombre des unités viables sur un milieu gélosé, il est d'usage de les appeler "unités formant colonie" (UFC). Une UFC peut se composer d'une ou de plusieurs UV.
Zone à atmosphère contrôlée	Espace où les paramètres environnementaux (particules, température, humidité) sont maîtrisés
Zone à risque	Espace déterminé dans lequel les personnes sont particulièrement exposées aux contaminations d'origine biologique, chimique, physique. Ces zones sont déterminées et identifiables notamment dans les secteurs d'activité tels que les milieux hospitalier, alimentaire, nucléaire.
Zone propre	Espace dédié dans lequel la concentration des particules en suspension dans l'air est maîtrisée et qui est construit et utilisé de façon à minimiser l'introduction, la production et la rétention des particules à l'intérieur de la zone, et dans laquelle d'autres paramètres pertinents, tels que la température, l'humidité et la pression sont maîtrisés comme il convient.

En complément, un lexique proposé par la branche propreté

<https://reseaultf.atilf.fr/wp-content/uploads/2022/12/Lexique-LesMotsCles delaProprete.pdf>

Annexe 1 : outil d'auto-évaluation et de progression dans la gestion des PFMP : fiche Qualéduc

Organiser et exploiter les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et les stages

Code de l'éducation : [art L. 124-1 à L. 124-20](#), [art. D. 124-1 à R. 124-13](#), [art. L. 332-3-1](#). Code du travail : [R. 4153-38 à R. 4153-45](#). Circulaires : [n° 2015-035 du 25-2-2015](#) (mise en place dans les académies de pôles de stages), [n° 2016-053 du 29-3-2016](#) (organisation et accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel), [n° 2016-055 du 29-3-2016](#) (réussir l'entrée au lycée professionnel). Arrêtés du 21 novembre 2018 (organisation et enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au Bac pro et au CAP) et note de service N° 2019-023. Décret 2019-907 du 30-8-2019, arrêté du 30-8-2019 (création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro)



Plan Planifier

Contexte, stratégie, sens, objectifs

Tous les enseignements professionnels comportent aujourd'hui un stage ou une période de formation en entreprise obligatoires.

- Comment les périodes de formation en milieu professionnel s'insèrent-elles dans la stratégie de l'établissement ? Quels sont les axes stratégiques développés ? Quels sont les objectifs définis ?
- Comment les périodes de formation en milieu professionnel s'intègrent-elles dans les projets de formation des équipes pédagogiques ?
- Comment cette information est-elle communiquée aux différentes parties ? Quelle est l'information prévue pour les élèves et pour les familles ?

Do Mettre en œuvre

Acteurs – Actions – Moyens – Temps

Organiser

- Quelle est l'organisation prévue par l'établissement pour les PFMP des élèves (information, préparation, suivi, exploitation, évaluation) ?
- Quelle est l'articulation avec les pôles de stages ?
- Comment le calendrier des PFMP est-il défini ? Comment sa pertinence est-elle vérifiée ? Comment le calendrier s'articule-t-il avec les temps de formation en établissement et les objectifs de la formation ?
- Comment les situations de handicap sont-elles prises en compte ?
- Comment les conventions de stage sont-elles élaborées ?
- Comment ces informations sont-elles communiquées aux élèves et aux familles ?

Préparer

- Comment est organisée la semaine de préparation à la première PFMP ?
- Comment s'articule le rôle du DDF, du professeur référent, du professeur principal, et des autres enseignants ?
- Comment la recherche des entreprises accueillant des élèves pour des périodes de formation en entreprise est-elle organisée ? Quels sont les outils et les dispositifs utilisés (banques de stages nationale, académique) ?
- Comment les offres sont-elles validées par l'établissement ?
- Comment les élèves sont-ils accompagnés dans leur recherche ? Comment la mobilité des élèves est-elle encouragée et développée ?
- Comment le lien établissement-entreprise est-il construit et entretenu ?
- Comment les tuteurs d'entreprise sont-ils informés de leurs obligations pédagogiques et évaluatives ?
- Comment les élèves sont-ils préparés à la découverte du monde professionnel et à la rencontre avec l'entreprise qui les accueille ?

Accompagner et évaluer

- Quelle est l'organisation des visites de suivi et des visites d'évaluation ? Comment le suivi par les enseignants de la section est-il défini et formalisé ? Quel est le rôle des professeurs d'enseignement général ?
- Quels sont les documents permettant le suivi des élèves en entreprise (niveau d'acquisition des compétences visées, comportement, attitude au travail) ? Comment ces compétences sont-elles valorisées ?
- Comment l'élève prend-il conscience des compétences qu'il a développées ? de celles qui restent à acquérir ?
- Quelle exploitation de l'annexe 4 de la convention de stage relative à l'évaluation de la qualité de l'accueil par le stagiaire est-elle faite ?

Réinvestir

- Comment les différentes expériences des élèves, quelles qu'elles soient, sont-elles réinvesties ?
- Quelle est l'utilisation pédagogique des périodes de formation en entreprise au retour des élèves ?

Communiquer

- Quelle est la stratégie de communication, en interne et en externe, pour valoriser les PFMP ?
- Comment le retour d'expérience est-il communiqué aux entreprises ?

Check Evaluer

Exemples d'indicateurs de suivi

- Indicateur relatif aux stages : nombre de semaines de stage cumulées par un établissement, une filière, nombre d'élèves ayant trouvé un stage (ou non), temps pour trouver un stage.
- Nombre de stages à l'étranger.
- Indicateur relatif aux partenaires : nombre d'entreprises, de collectivités locales.
- Indicateur d'accompagnement : actions de remédiation (nombre, type), nombre de ruptures de contrats d'apprentissage ou de période de formation en entreprise.
- Indicateur relatif aux réseaux : nombre de contacts avec les pôles de stages.

2.7

Juin 2020 –贡献者：
Dgesco A2-2 – Bureau des lycées professionnels, de
l'apprentissage et de la formation professionnelle
continue / Mise à jour fiche n° 10 guide 2017



<https://eduscol.education.fr/666/periodes-de-formation-en-milieu-professionnel-pfmp>

Annexe 2 : Les principaux risques professionnels dans les secteurs de la propreté, de l'hygiène et de la stérilisation

RISQUES OU CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ	ORIGINES
<u>Douleurs au dos et aux articulations</u>	<p>Manutentions manuelles répétées des produits et des matériels (transport du matériel d'un chantier à l'autre, ramassage des corbeilles au sol...)</p> <p>Efforts physiques (tirer-pousser de bacs poubelles, chariots d'entretien)</p> <p>Matériel trop lourd ou non réglable à la morphologie des salariés (aspirateur...)</p> <p>Délais de réalisation et effectifs inadaptés à l'intervention.</p>
<u>Chutes et glissades</u>	<p>Sols glissants, humides ou endommagés, présence de marches ou de dénivélés.</p> <p>Utilisation d'équipements non sécurisés pour les travaux en hauteur</p> <p>Travail dans l'urgence.</p> <p>Tenues de travail non adaptées (chaussures ouvertes non fixées au pied)</p>
<u>Intoxications, allergies</u>	<p>Utilisation de produits dangereux</p> <p>Absence de démarche de substitution des produits d'entretiens dangereux par des produits qui le sont moins.</p> <p>Formation insuffisante des salariés (lecture des étiquettes, modes opératoires)</p> <p>Absence de protections individuelles (lunettes, masques, gants).</p>
<u>Risque routier</u>	<p>Déplacements longs et fréquents dus à l'éloignement des différentes zones d'activité.</p> <p>Itinéraires inconnus ou insuffisamment préparés.</p> <p>Défaut d'aménagement des véhicules et d'arrimage du matériel et des produits</p> <p>Défaut d'entretien des véhicules (éclairage, clignotants, feux stop, freins...), conditions de circulation difficiles.</p>

Généralités	
Statistiques sinistralité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ https://www.assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/2021_livret-sinistralit%C3%A9-ctn-i.pdf ▪ https://www.assurance-maladie.ameli.fr/etudes-et-donnees/par-theme/risques-professionnels-et-sinistralite/moteur-recherche-code-ape-naf/recherche-fiches-sinistralite-par-code-naf
Fondamentaux de la prévention	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Site inrs.fr : https://www.inrs.fr/metiers/commerce-service/proprete.html ▪ Site ameli.fr : https://www.ameli.fr/paris/entreprise/sante-travail/votre-secteur/commerces-services/metiers-proprete ▪ Site de la Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et services associés et du FARE Propreté : https://www.monde-proprete.com/enjeux-sst https://fare.asso.fr/sante-et-securite/ https://www.monde-proprete.com/chiffres-cles-proprete ▪ Webinaire – Décembre 2021: Entreprise de propreté : Comment prévenir les risques professionnels ? https://youtu.be/NtmGwwashuk?feature=shared ▪ Outil d'évaluation des risques professionnels – Métiers de la propreté – Logiciel en ligne https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil90 ▪ ED 6409 – Métiers de la propreté – Santé au travail : passez à l'action! https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206409 ▪ ED 963 – Les activités de mise en propreté et services associés https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20963 ▪ DV 0325 – C'est du propre ! Une aventure de Napo... https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=DV%200325
Ressources spécifiques	
Outil TutoPrév' Accueil Métiers de la propreté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ https://www.inrs.fr/actualites/TutoPrev-Proprete-Accueil-salaries.html
Intervention d'entreprises extérieures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ED941 - Intervention d'entreprises extérieures Aide-mémoire pour la prévention des risques https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20941
Prévention des TMS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ED 6387 – Les TMS, tous concernés https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206387 ▪ ED 6094 – Vous avez dit TMS ? https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206094 ▪ https://www.monde-proprete.com/espace-ressources-prevention-des-tms
Prévention des risques psychosociaux et des violences externes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ED6201 - Travailler en contact avec le public - Quelles actions contre les violences ? https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206201
Prévention des risques biologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Site 3RB (Réseau Ressources Risques biologiques– Education nationale / INRS) https://www.esst-inrs.fr/3rb ▪ ED 6347 – Nettoyage des locaux de travail. Que faire ? https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206347

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ED6257 – Hygiène des mains autour des soins https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206257 ▪ ED 6535 – Hygiène des mains autour des soins https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206535
Prévention des risques chimiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C0402 - Les conseils du professeur Chimico. Animation de séances de prévention des risques chimiques https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=C%200402 ▪ ED 152 – Risque chimique pendant les travaux de nettoyage https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20152 ▪ Communiqué de presse : Opérations de nettoyage et de désinfection https://www.inrs.fr/header/presse/cp-operations-nettoyage-desinfection.html
Prévention des risques liés aux équipements de travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ED 819 – Travailler en sécurité avec l'eau à haute pression https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20819 ▪ ED 784 - Equipements à jets d'eau sous haute et très haute pression ▪ Equipements avec accessoires de projection guidés ou positionnés manuellement https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20784
Prévention des risques liés aux chutes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux dossiers spécifiques abordent en détail la prévention des risques de chute. https://www.inrs.fr/risques/chutes-de-plain-pied/ce-qu-il-faut-retenir.html https://www.inrs.fr/risques/chutes-hauteur/ce-qu-il-faut-retenir.html ▪ Vidéos de sensibilisation Cramif sur les risques de chute - Découvrez dans cette playlist les principales mesures de prévention pour éviter les accidents du travail liés aux chutes dans le secteur de la propreté. https://www.youtube.com/playlist?list=PL1VLDEGQYTisBxwDbWH7yYbwCM4nxODz
Prévention des risques liés à la manipulation des autoclaves	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ED 6452 – Les autoclaves de stérilisation https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206452
Exemples de démarches et bonnes pratiques rencontrées en entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les métiers de la propreté Dossier du mensuel Travail et Sécurité issu du n°814 de mars 2020 https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TS814page12 ▪ Propreté : standardiser les produits pour éviter les dermatites Article du mensuel Travail et Sécurité issu du n°843 de décembre 2022 https://www.travail-et-securite.fr/ts/843/DOS/les-allergies-professionnelles/proprete-standardiser-les-produits-pour-eviter-les-dermatites.html ▪ Préventica Lyon 2022 - Interview groupe ATALIAN - Allier ses forces pour œuvrer efficacement en faveur de la QVCT (vidéo) Film « 2 minutes en entreprise » - témoignage d'Atalian https://www.carsat-ra.fr/home/entreprise/prevenir-les-risques-professionnels/par-secteur-dactivite/agroalimentaire-1.html

Annexe 3 – Suivi des compétences mobilisées dans les différents contextes et situations

Compétence	Contexte 1			Contexte 2				Contexte 3			Contexte 4			Contexte 5				Contexte 6			...
	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	
	1	2	3	1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2	3	4	1	2	3	
Bloc 1 - Conduite des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation																					
C1.1 Mettre en œuvre des activités de nettoyage et de remise en état des surfaces																					
C1.2 Mettre en œuvre des activités de bionettoyage des surfaces																					
C1.3 Coordonner des activités de nettoyage, bionettoyage et de remise en état des surfaces																					
C1.4 Mettre en œuvre les opérations de retraitement des dispositifs médicaux à stériliser, en assurant la traçabilité																					
Bloc 2 - Contribution à la démarche qualité et à la maîtrise des risques professionnels dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux																					
C2.1 Contribuer à la démarche de prévention des risques professionnels																					
C2.2 Contrôler ses activités et celles d'une équipe dans le cadre de la démarche qualité																					
C2.3 Participer, dans la limite de son niveau de responsabilité, au développement des compétences professionnelles des membres d'une équipe																					
C2.4 Communiquer en situation professionnelle																					
C2.5 Animer une équipe de nettoyage et de bionettoyage																					

Annexe 4 : Suivi du niveau d'acquisition des compétences

Compétence	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation	Situation
	1	2	3	1	2	3
	4					

Bloc 1 - Conduite des activités de nettoyage, de désinfection et de stérilisation

Intitulé	Indicateur d'évaluation					
C1.1 Mettre en œuvre des activités de nettoyage et de remise en état des surfaces	Préparation de l'intervention en fonction du contexte de travail : - réalisation d'un état des lieux - choix pertinent des matériels, produits et consommables					
	Maîtrise de techniques professionnelles manuelles et mécanisées d'entretien courant					
	Maîtrise de techniques professionnelles manuelles et mécanisées de remise en état					
	Mise en ordre des locaux conformément à la commande ou à l'état initial					
	Tri et entretien courant du matériel selon ses caractéristiques					
	Signalement des dysfonctionnements nécessitant une intervention					
	Rangement des matériels et consommables dans le respect des règles de sécurité et d'organisation					



 Espace ressources BCP HPS

(accès aux grilles excel)

Ressources :

Espace ressources Rénovation du référentiel du baccalauréat professionnel « hygiène, propreté, stérilisation » - en cours d'actualisation

- Ressources PNF
- GAP
- Grilles d'évaluation

Espace ressources BCP HPS

Périodes de formation en milieu professionnel :

- <https://eduscol.education.fr/666/periodes-de-formation-en-milieu-professionnel-pfmp>
- https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo13/MENE1608407C.htm?cid_bo=100542
- Arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCTA000047963995>
- Modèle de convention : <https://eduscol.education.fr/document/51185/download>
- <https://www.education.gouv.fr/bo/2003/44/MENE0302367C.htm>

Créer un portfolio en ligne :

- <https://primabord.eduscol.education.fr/qu-est-ce-qu-un-portfolio-numerique>
- <https://edubase.eduscol.education.fr/fiche/21050>
- <https://blog.genially.com/fr/faire-portfolio-creatif/>
- https://www.canva.com/fr_fr/decouvrir/guide-portfolio/

Soutien au parcours :

- <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo11/MENE2404141N>
- Note de service DGESCO BO n°11 du 14 mars 2024 : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/Bulletin_officiel_MENJS_2024_03_14_BO11-1710431282.pdf

Parcours différencié en terminale bac pro :

- <https://eduscol.education.fr/document/56265/download?attachment>
- Digipad académie de Lyon : <https://digipad.app/p/1033701/d047359acd5f7>

Sauvetage Secourisme du Travail :

- <https://eduscol.education.fr/789/l-enseignement-de-la-sante-et-securite-au-travail-dans-les-diplomes-professionnels#summary-item-6>
- <https://eduscol.education.fr/document/59034/download>
- <https://eduscol.education.fr/789/l-enseignement-de-la-sante-et-securite-au-travail-dans-les-diplomes-professionnels>
- [vademecum : https://eduscol.education.fr/document/43066/download?attachment](https://eduscol.education.fr/document/43066/download?attachment)

Ressources relatives à l'équipement en milieux professionnels :

- [Guide de l'entretien des locaux en établissement médico-social CPIAS BFC / Réseau IDEHT BFC 2019 2ème édition - https://www.cpias-pdl.com/accompagnement/bionettoyage-2/](https://www.cpias-pdl.com/accompagnement/bionettoyage-2/)
- [Guide Bonnes Pratiques de Stérilisation des Dispositifs Médicaux Réutilisables, SF2S, 2021. https://bonnespratiques.sf2s-sterilisation.fr/wp-content/uploads/2021/11/Guide-bonnes-pratiques-07-2021-VD.pdf](https://bonnespratiques.sf2s-sterilisation.fr/wp-content/uploads/2021/11/Guide-bonnes-pratiques-07-2021-VD.pdf)
- <https://leffetprevention.carsat-aquitaine.fr/construction-dune-clinique/sterilisation.html>

- <https://www.monblocoperatoire.com/la-sterilisation/>
- Bloc opératoire - https://www.utc.fr/master-qualite/public/publications/qualite_et_biomedical/UTC/dess_tbh/99-00/Stages/Fagot/Bloc-cop.html?fbclid=IwAR0p4DZ1TDbHWH0wfBO7aKdtYXLJons6Gm52sIWBWyvX9QSRVxRLBdz79A
- <https://www.calameo.com/read/00469150810bd23e1de14>

Transition numérique

- <https://www.monde-proprete.com/transition-numerique>
- https://www.monde-proprete.com/sites/default/files/coll-fare-transition_numerique-web.pdf
- <https://www.experhygia.com/>
- <https://mobiserv.fr/pourquoi-digitaliser-les-protocoles-de-bionettoyage-273404/>
- <https://www.koki-software.com/vidéo : https://youtu.be/cYs3yzNOWfA>

Ressources informationnelles et pédagogiques

- <https://www.monde-proprete.com/>
- <https://www.sf2h.net/>
- <https://www.sf2s-sterilisation.fr/>

Quelques articles en ligne

- https://neptune.chu-besancon.fr/rfclin/autonomie/determinants3/diaporama_entretien_des_locaux.pdf
- <https://anap.fr/s/bonnes-pratiques-orga-detaillesx/a06Jv00000PvpSPIAZ/bionettoyage-sans-chimie-une-r%C3%A9alit%C3%A9-au-chu-de-bordeaux>
- https://www.cpias-auvergnerhonealpes.fr/sites/default/files/2024-03/7_JPRI2024_Vapeur.pdf
- https://www.hospitalia.fr/Au-CHU-de-Bordeaux-le-nettoyage-sans-chimie-est-deja-une-realite_a3578.html
- <https://hopital-sante-travail.fr/precautions-standards-hygiene-hospitaliere.html>
- <https://www.sf2s-sterilisation.fr/congres-conferences/conference-debat-sf2s/gestion-des-risques-en-sterilisation-lyon-villeurbanne-2014/>
- <https://www.sf2s-sterilisation.fr/congres-conferences/1ere-conference-debat-de-la-sf2s-bowie-dick-ou-dispositif-depreuve-de-procede/>
- <https://www.monde-proprete.com/fiches-eco-gestes>

Revues spécialisées

- <https://www.hospitalia.fr/>
- <https://services-proprete.fr/>